

RÉACTUALISATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DES MANDATAIRES JUDICIAIRES ET DES DÉLÉGUÉS AUX PRESTATIONS FAMILIALES



CREAI

NOUVELLE AQUITAINE

Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DEUX-SÈVRES ET VIENNE

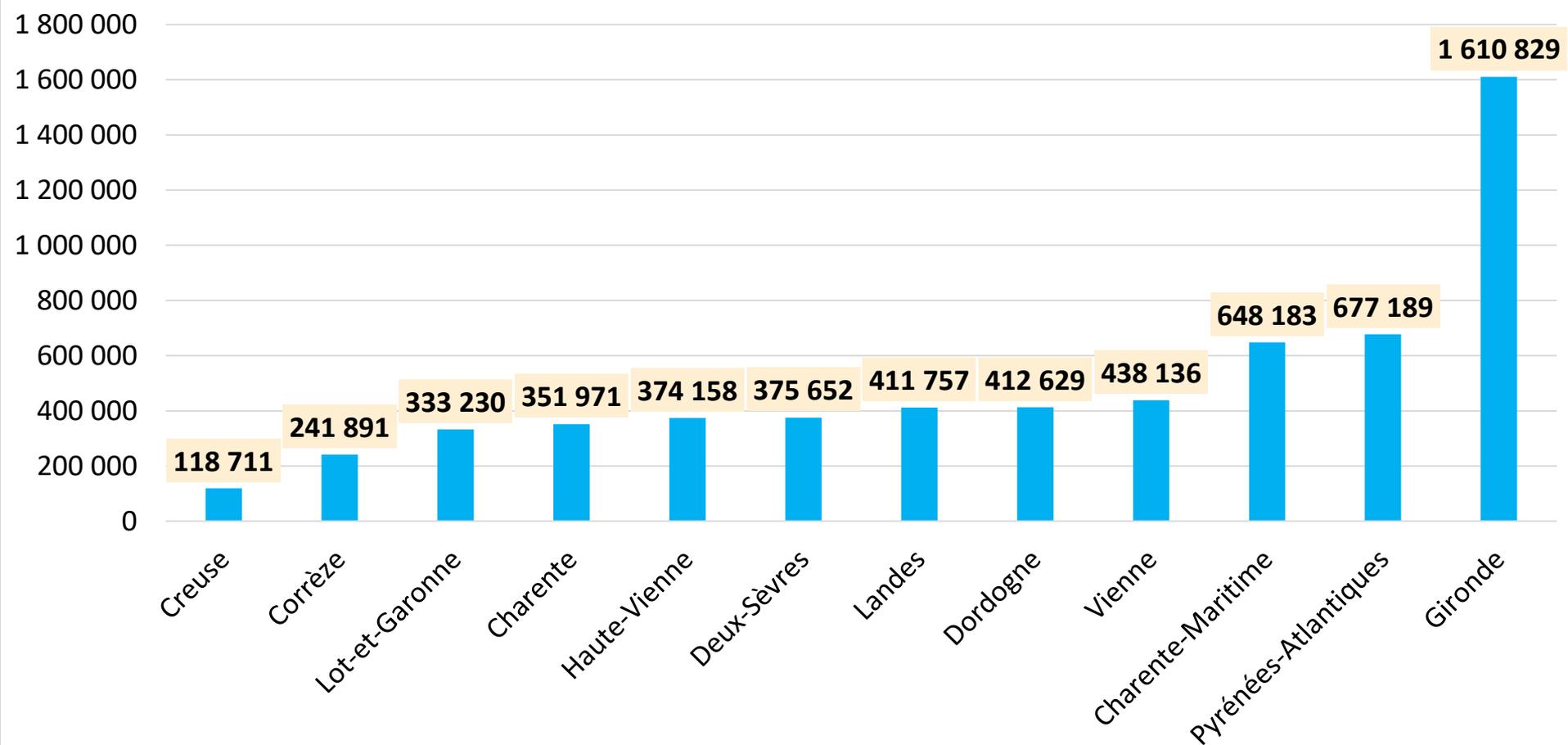
Poitiers, le 21 mai 2019



Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale
Nouvelle-Aquitaine

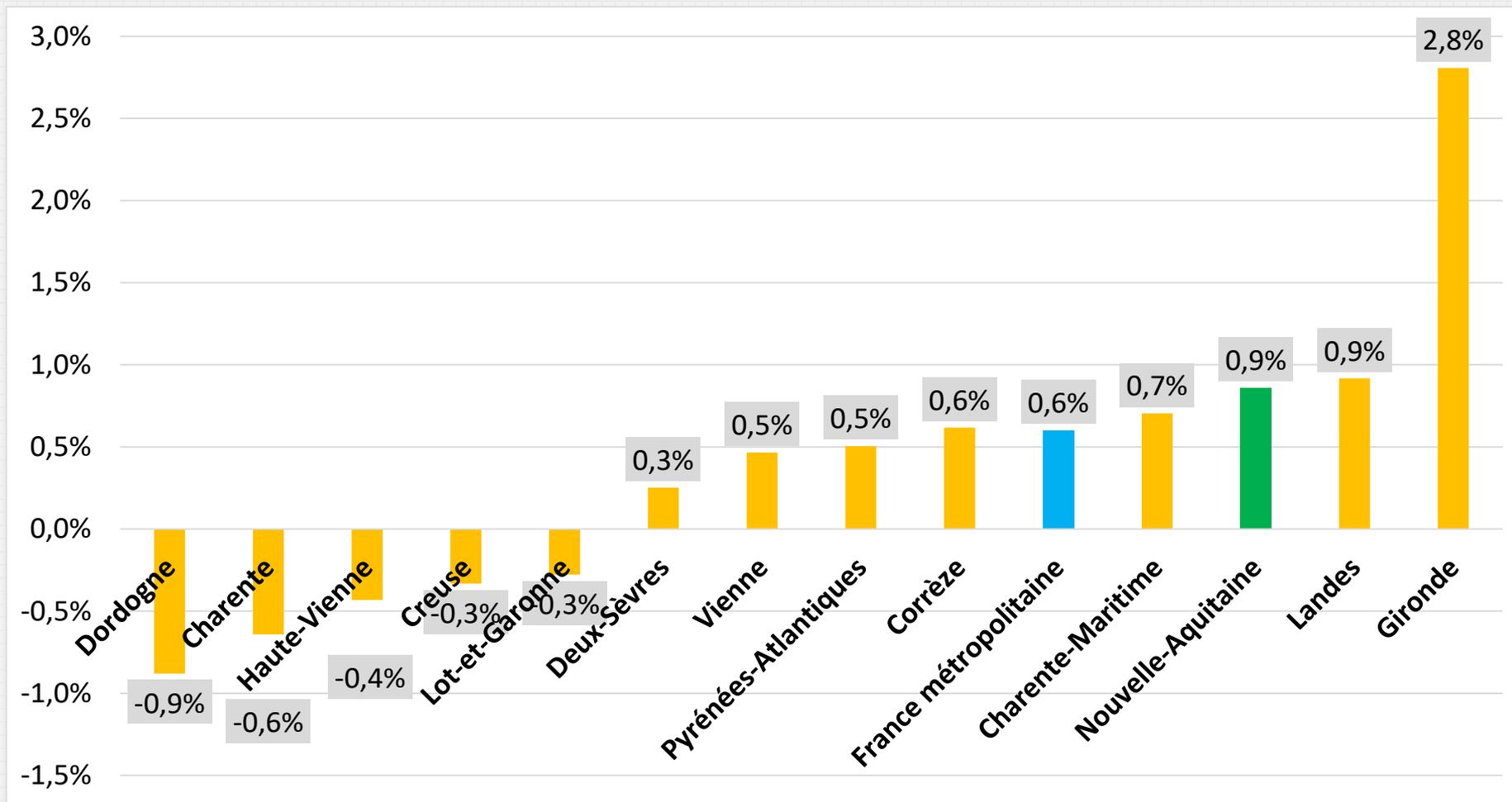
PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

6 millions d'habitants en Nouvelle-Aquitaine



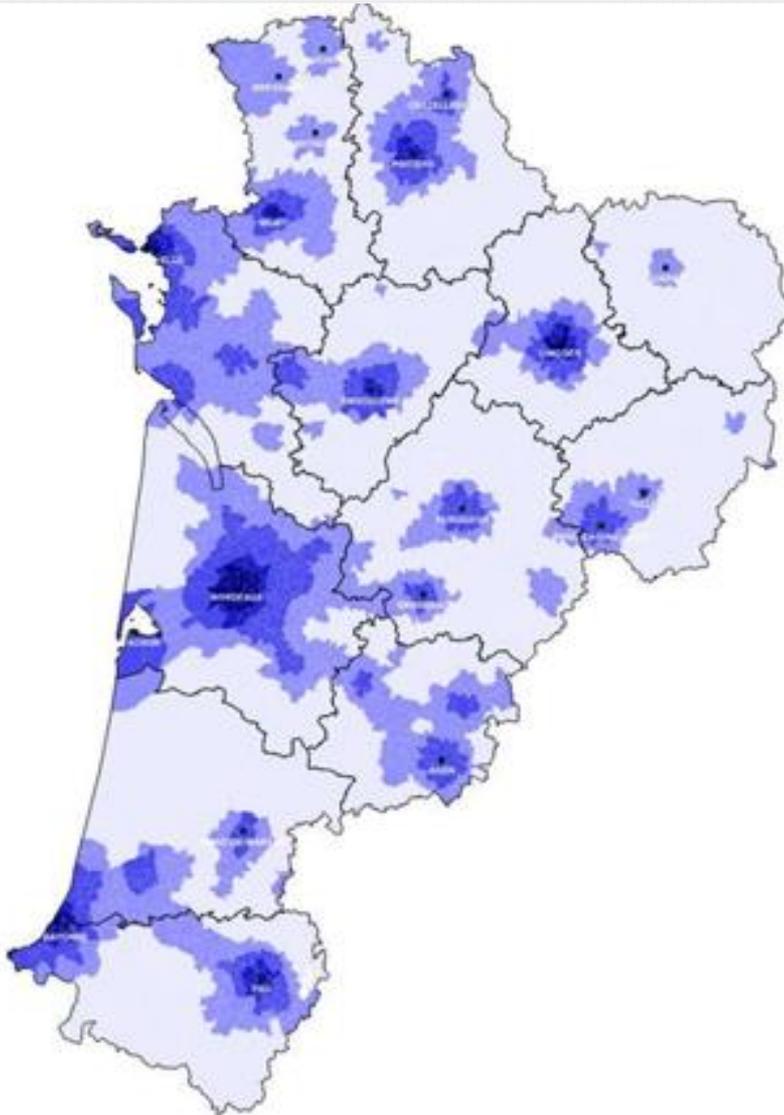
PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Une croissance démographique régionale de près de 1% annuelle

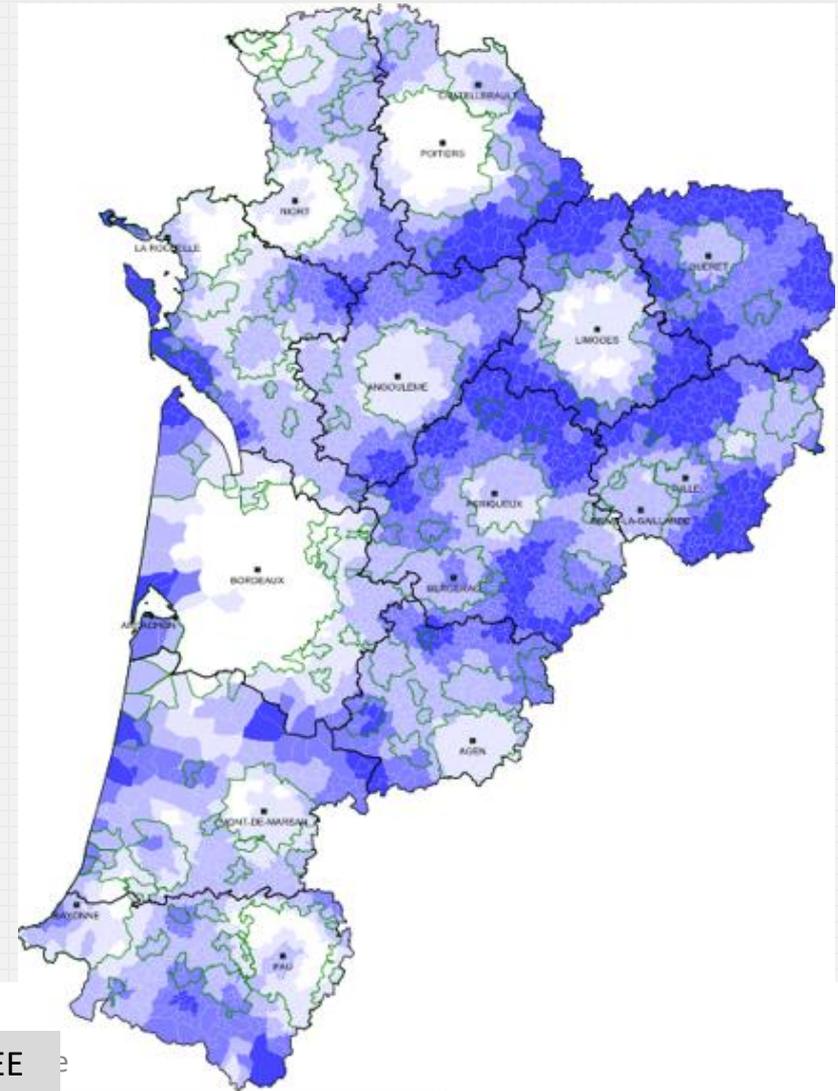


PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Densité de la population

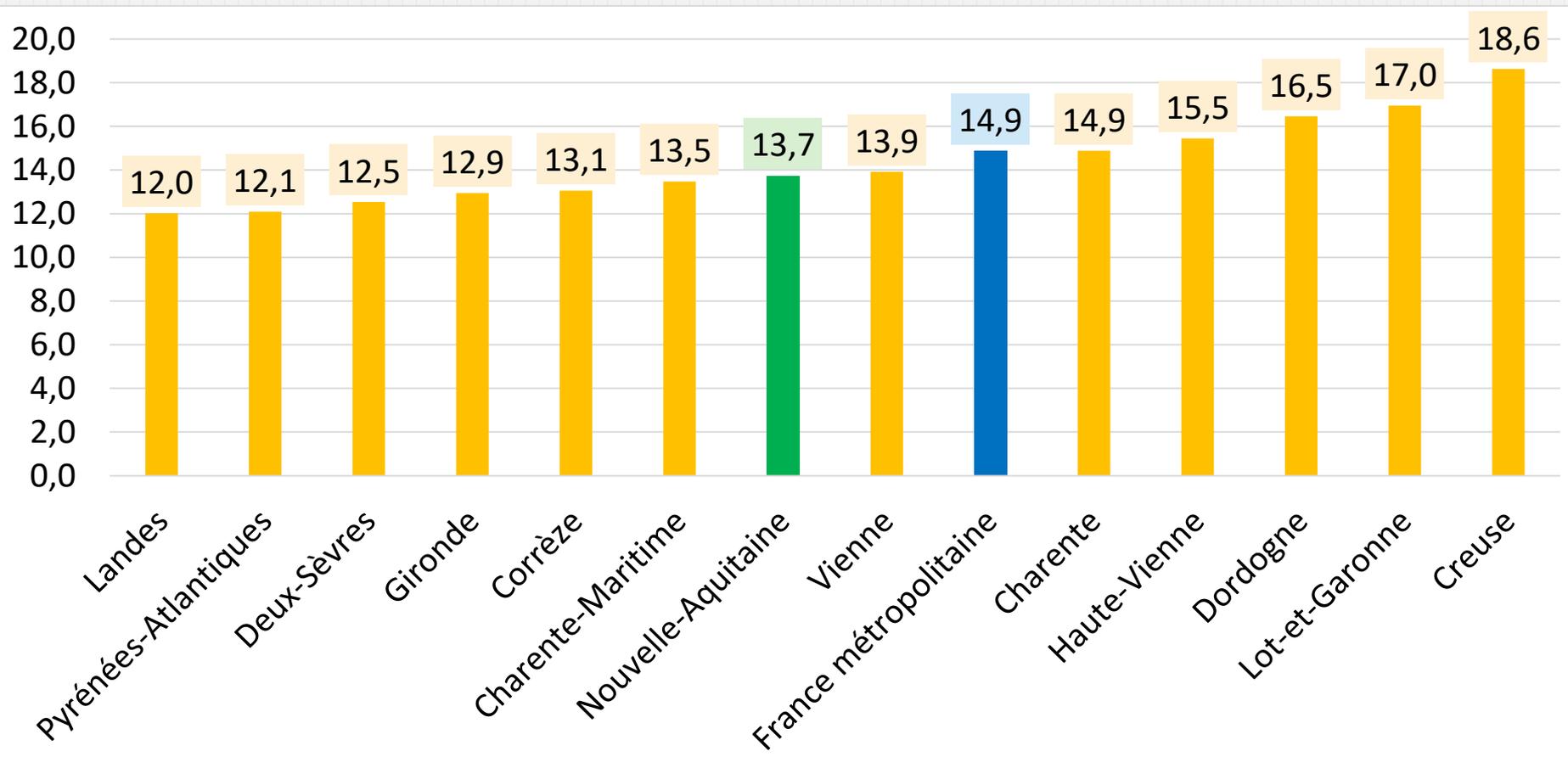


Indice de vieillissement



PUBLICS VULNERABLES

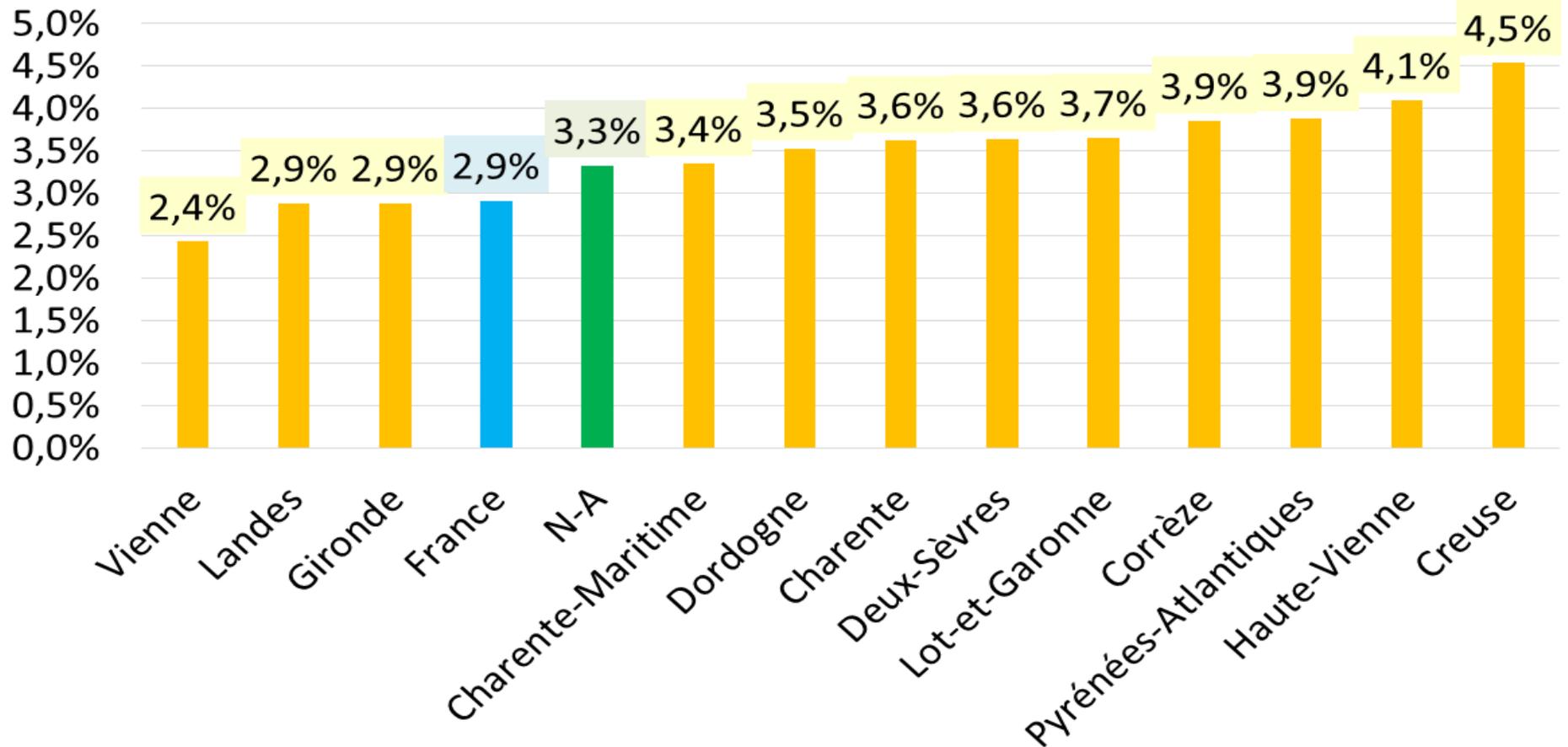
Près de 14% des habitants de Nouvelle-Aquitaine vivent en dessous du seuil de pauvreté



PUBLICS VULNERABLES

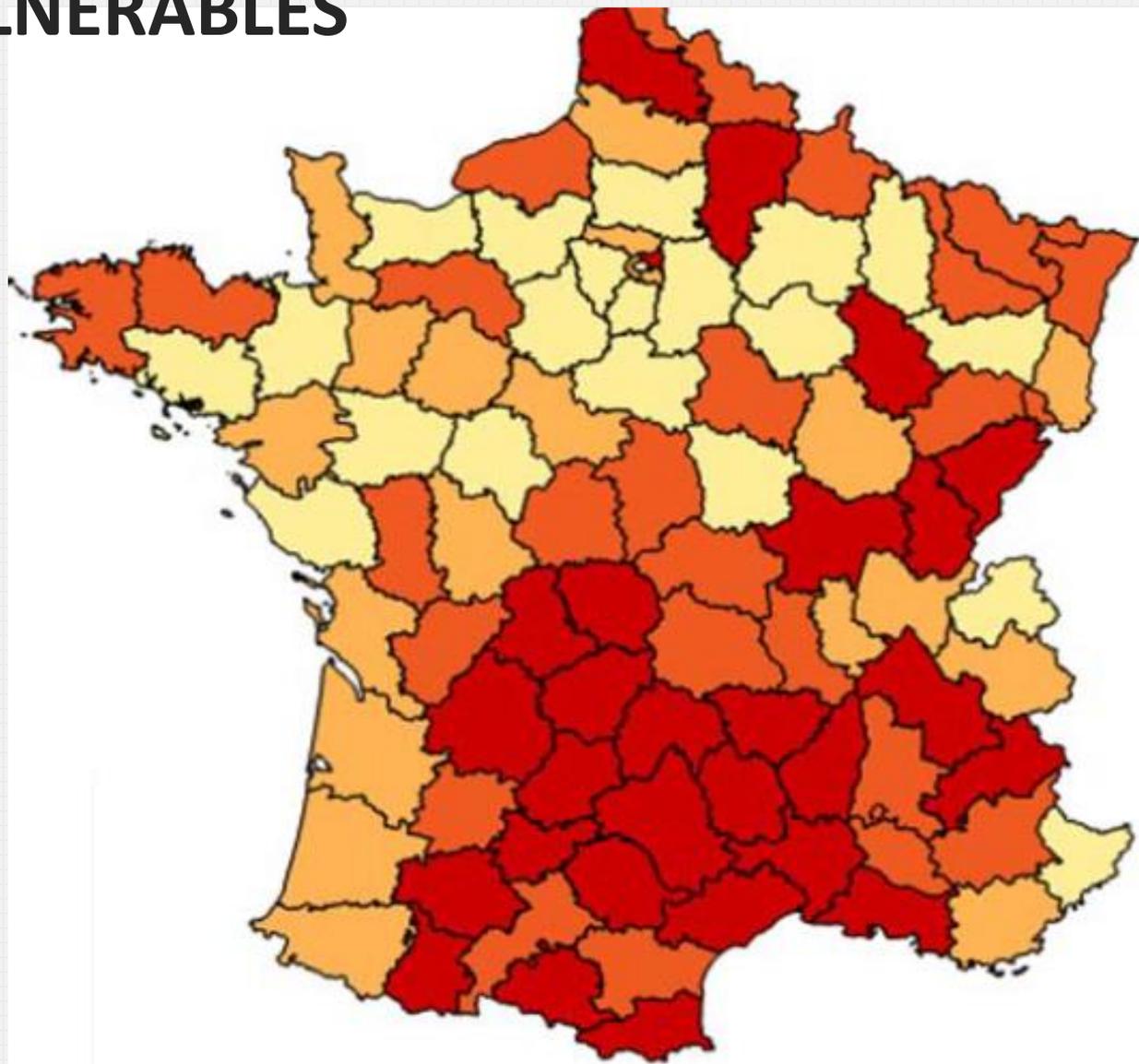
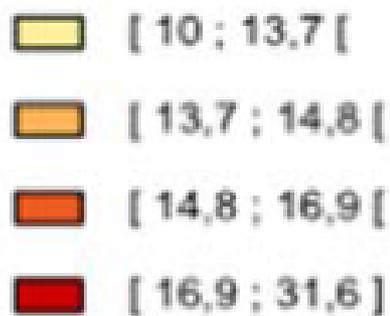
115 000 adultes allocataires de l'AAH

Un nombre d'allocataires en augmentation régulière (+5%) en 2 ans



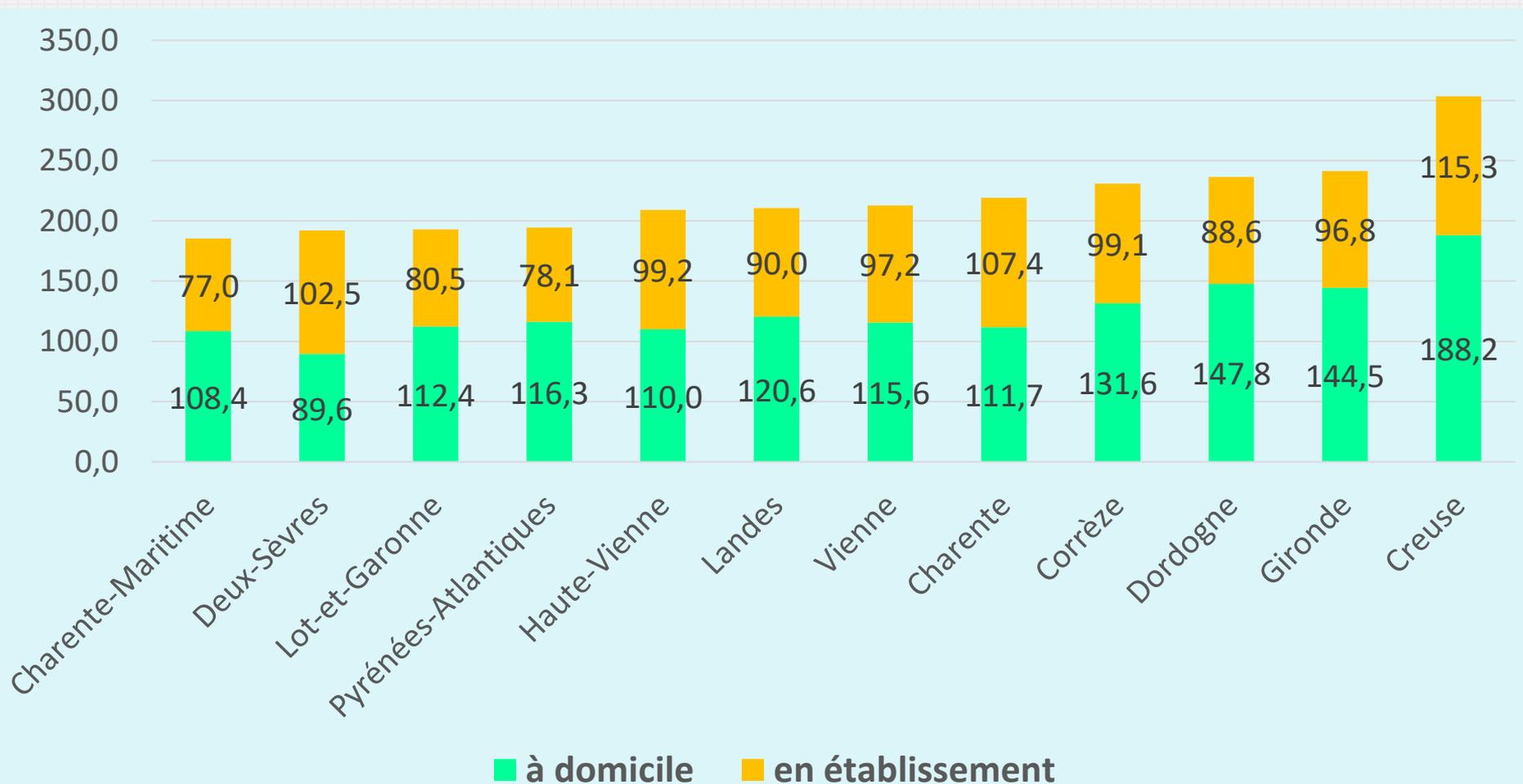
PUBLICS VULNÉRABLES

Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile et déclarant des limitations cognitives



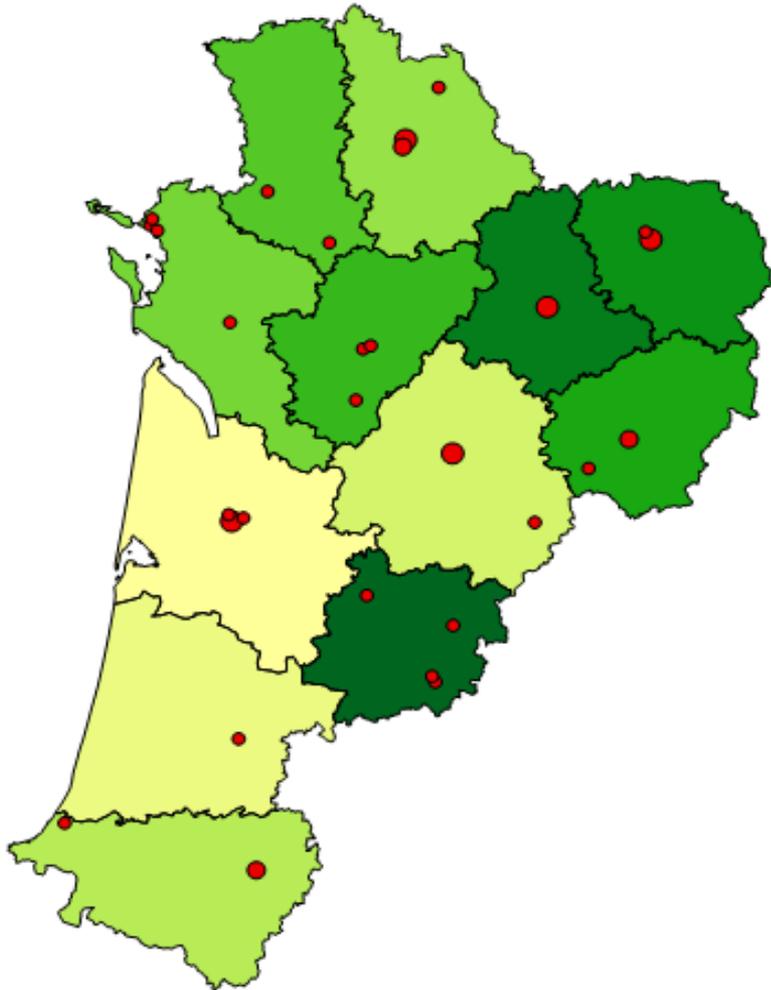
PUBLICS VULNERABLES

140 000 ALLOCATAIRES DE L'APA EN NOUVELLE-AQUITAINE,
SOIT UNE PERSONNE ÂGÉE DE 75 ANS ET PLUS SUR 5



OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

SERVICES MANDATAIRES

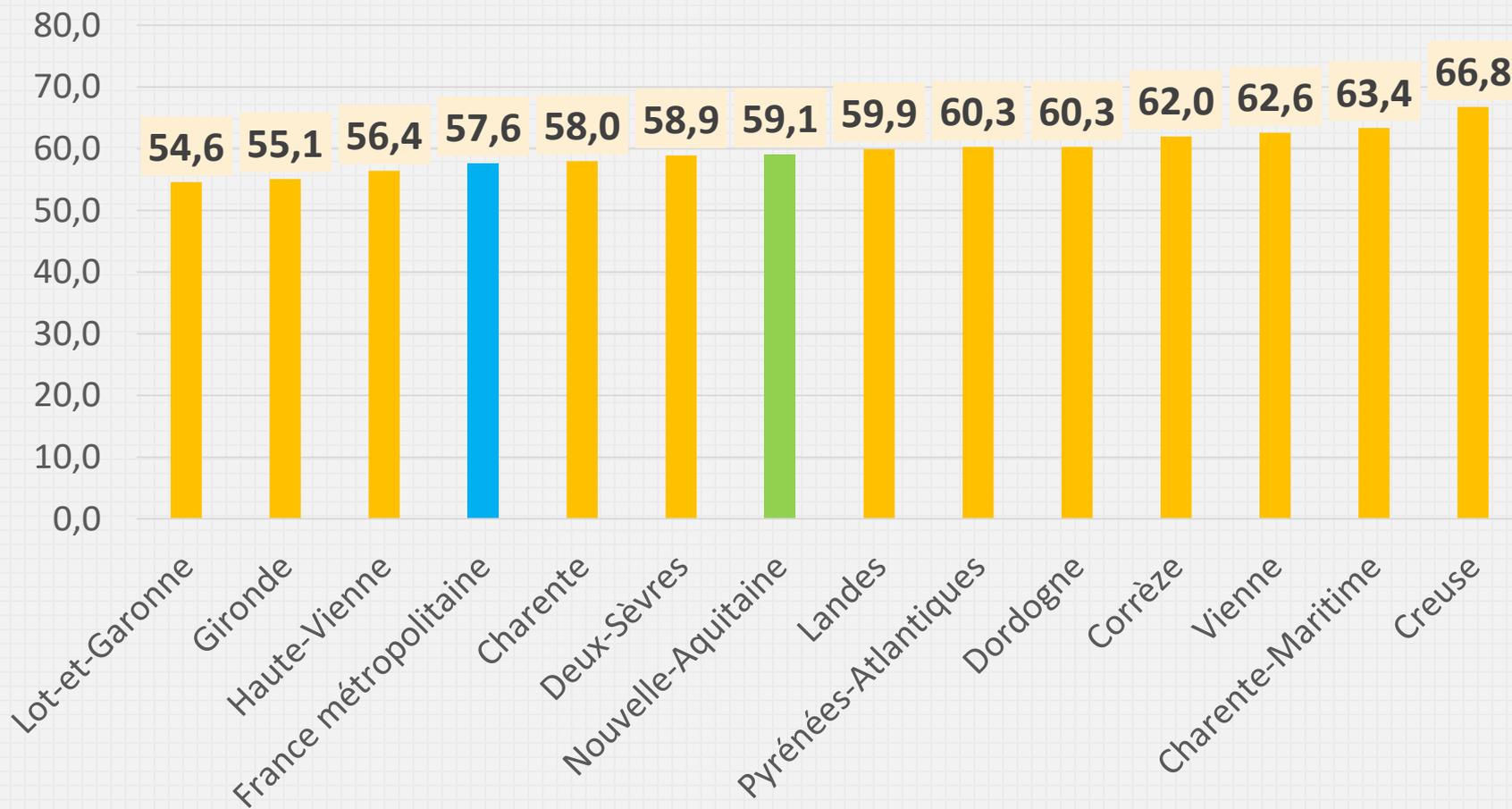


42 services mandataires
à la protection des
majeurs

(entre 1 et 6 services par
département)

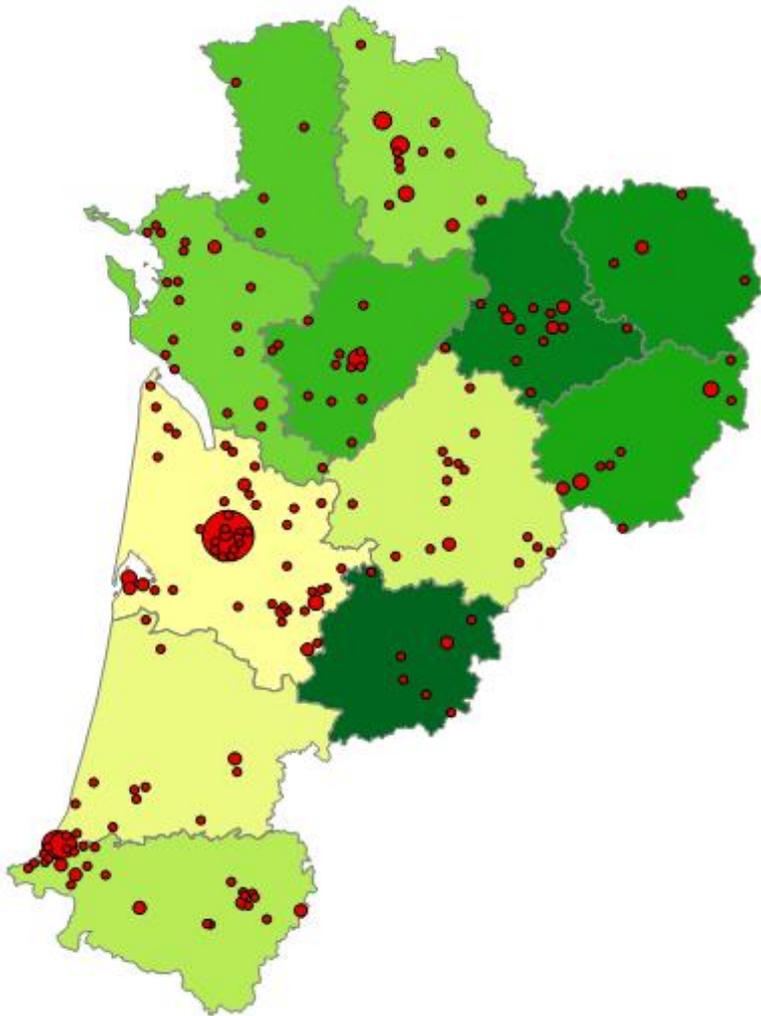
18 services sont
également agréés
comme délégués aux
prestations familiales

NOMBRE MOYENS DE MESURES SUIVIS PAR MJPM DANS LES SERVICES MANDATAIRES



OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

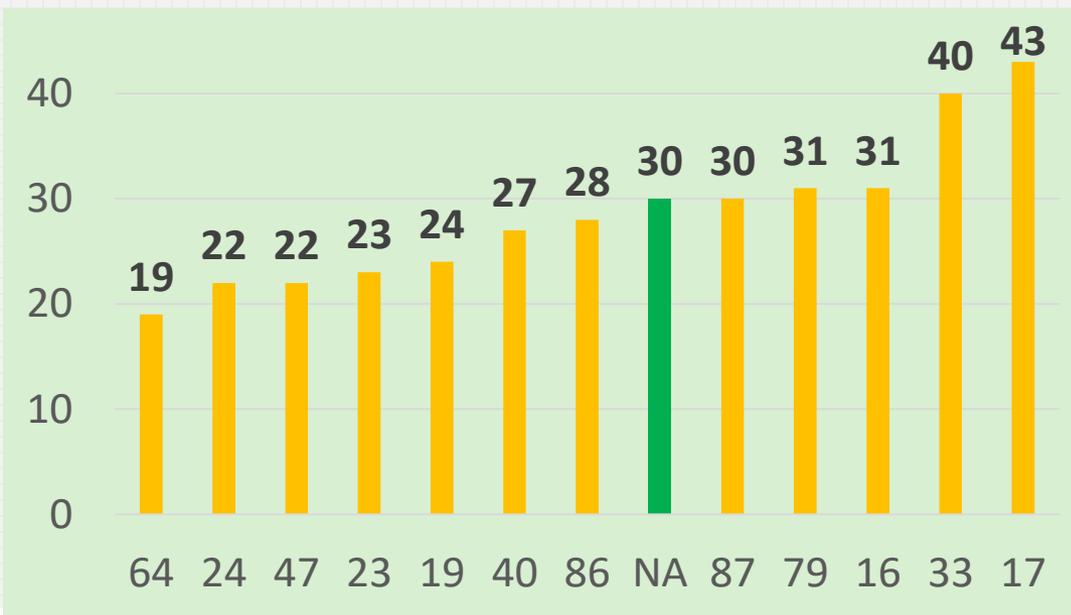
MANDATAIRES INDIVIDUELS



En 2018, 326 **mandataires individuels** exercent en Nouvelle-Aquitaine répartis de façon inégale sur le territoire régional.

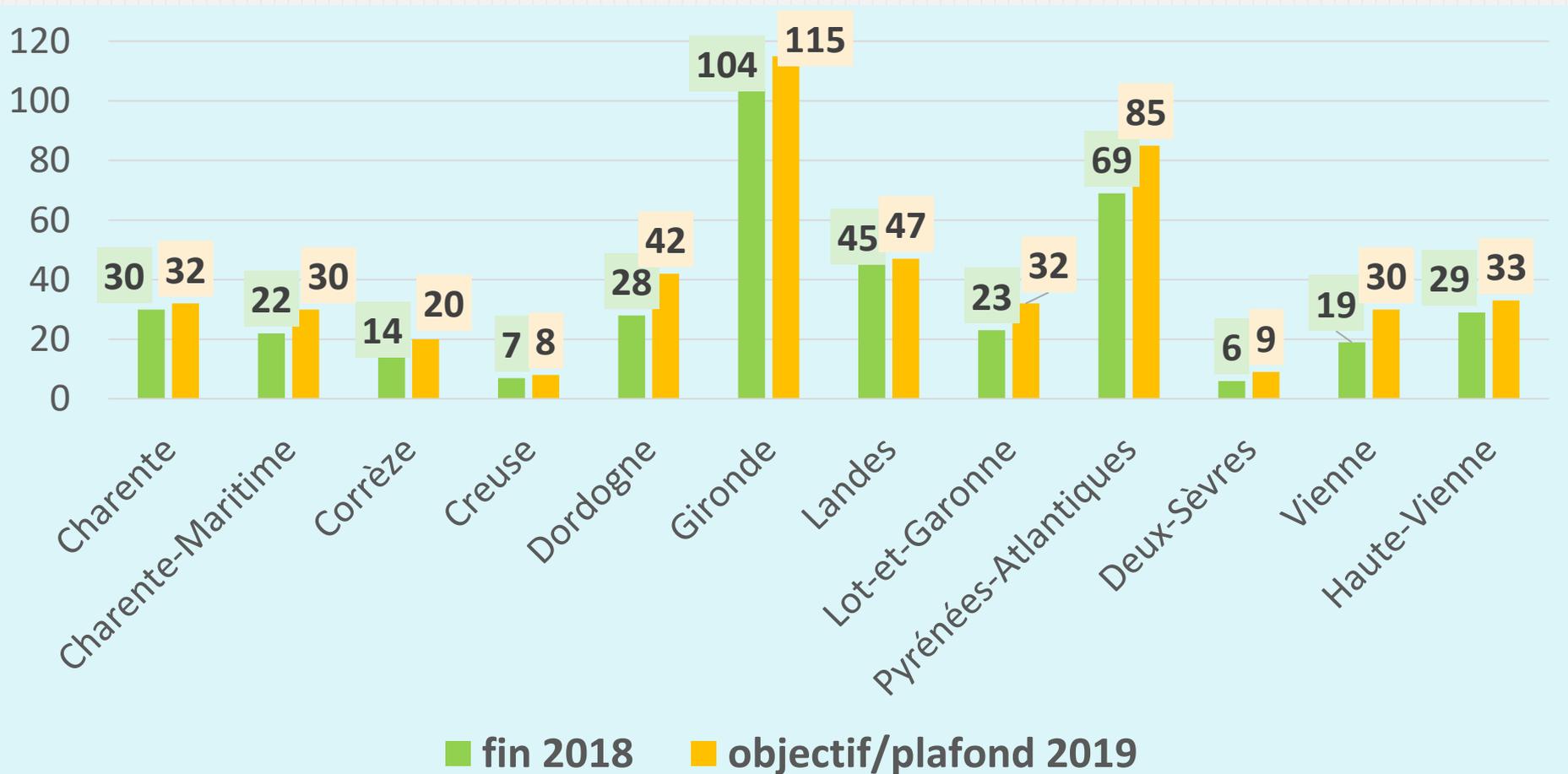
Le quart de ces mandataires sont inscrits sur plusieurs départements.

NOMBRE MOYEN DE MESURES PAR MANDATAIRE INDIVIDUEL



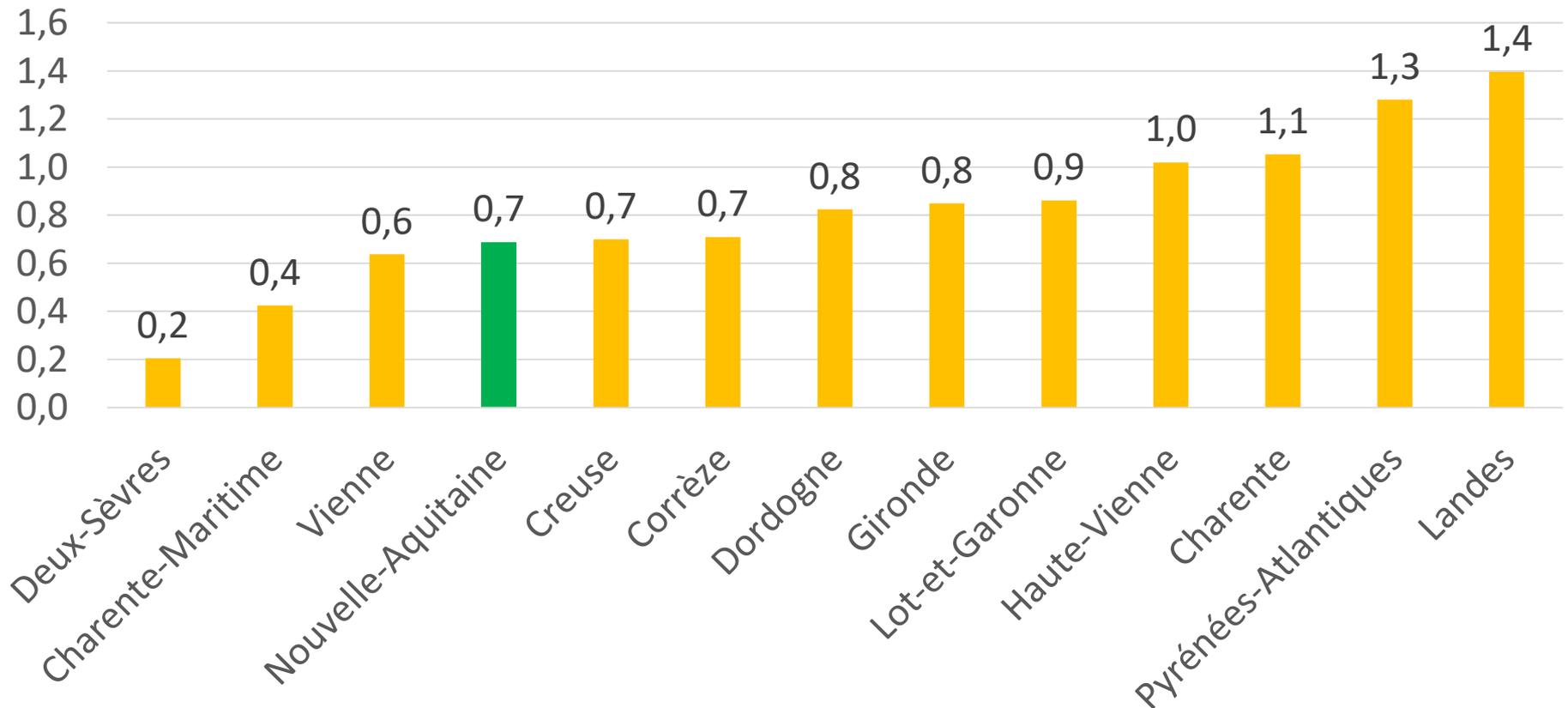
L'OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

MANDATAIRES INDIVIDUELS



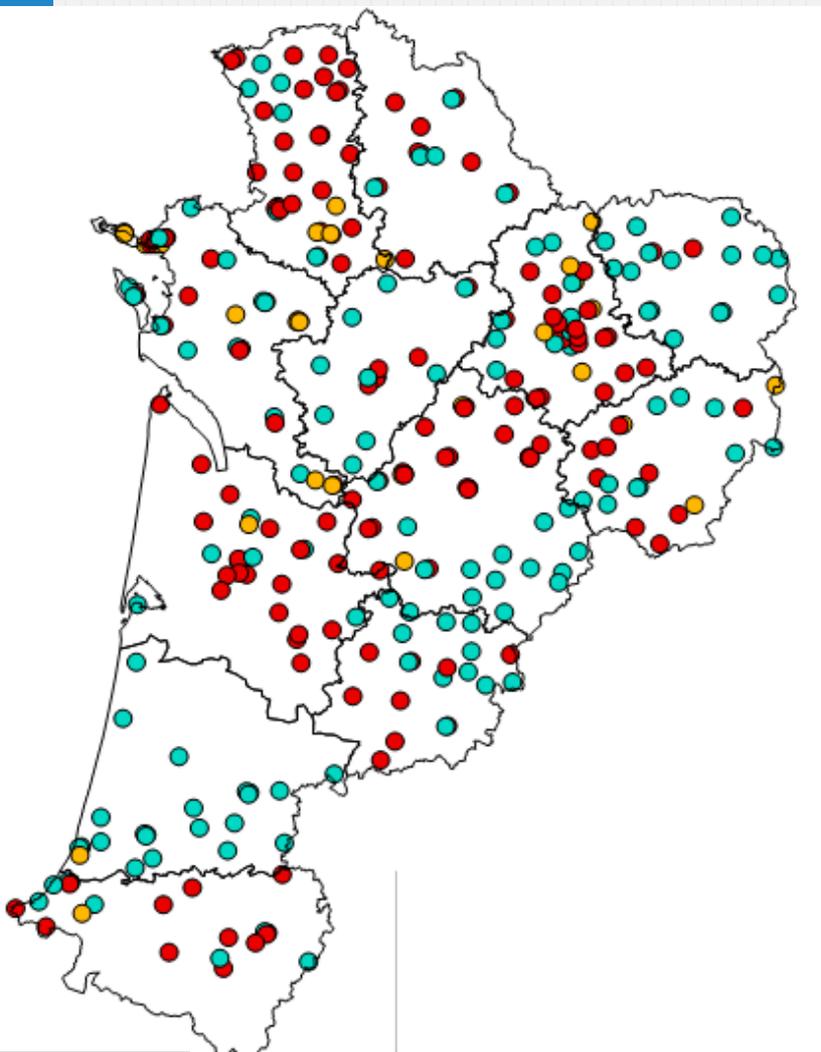
L'OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

Nombre de mandataires individuels
pour 10 000 habitants de 18 ans et plus



OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

LES PRÉPOSÉS D'ÉTABLISSEMENT

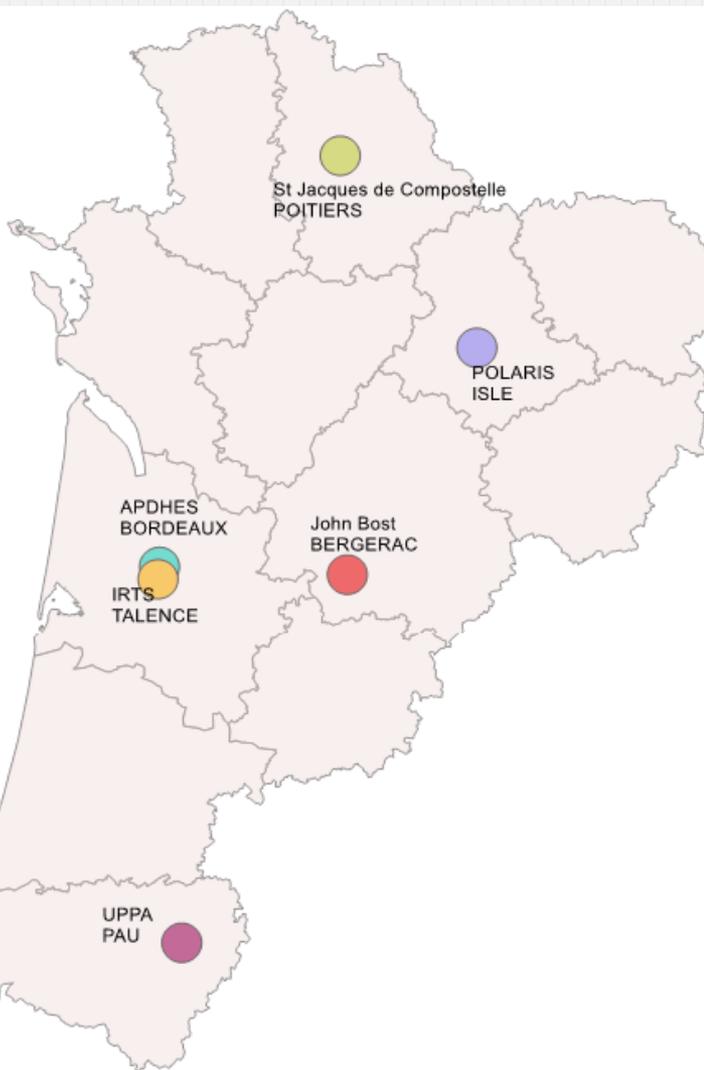


- Etablissements soumis à l'obligation et ayant un préposé
- Etablissement soumis à l'obligation mais n'ayant pas de préposé
- Etablissement non soumis à l'obligation mais ayant un préposé

Près de 200 établissements bénéficient de la présence d'un préposé
56% des structures médico-sociales concernées par l'obligation ne sont pas couvertes

LA FORMATION AU CNC EN NOUVELLE-AQUITAINE

6 CENTRES DE FORMATION AU CNC EN NOUVELLE-AQUITAINE



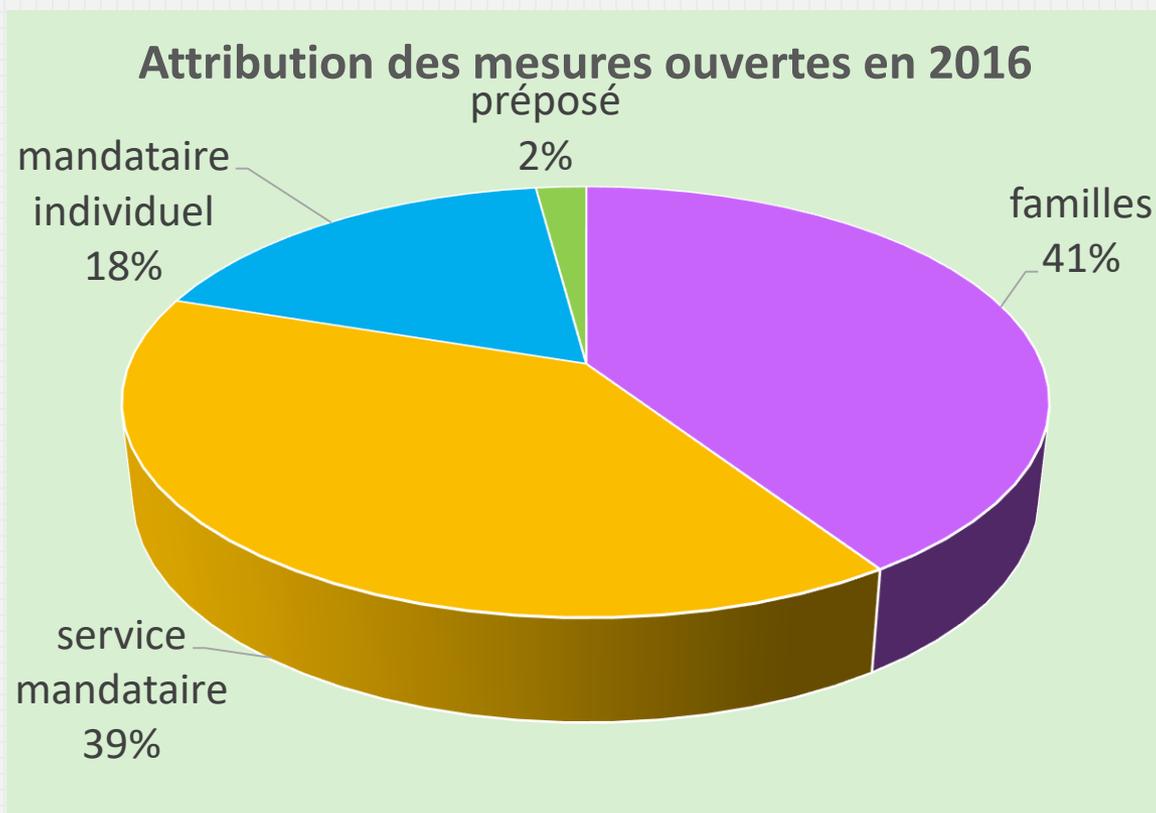
Nombre de CNC délivrés en Nouvelle-Aquitaine



Plus de 600 CNC délivrés entre 2012 et 2017

LES MESURES DE PROTECTION

En 2016, **9300 ouvertures** de mesures de protection en Nouvelle-Aquitaine, **+2,5% par rapport à 2015** contre 1% au niveau national



Part des mesures confiées aux familles :

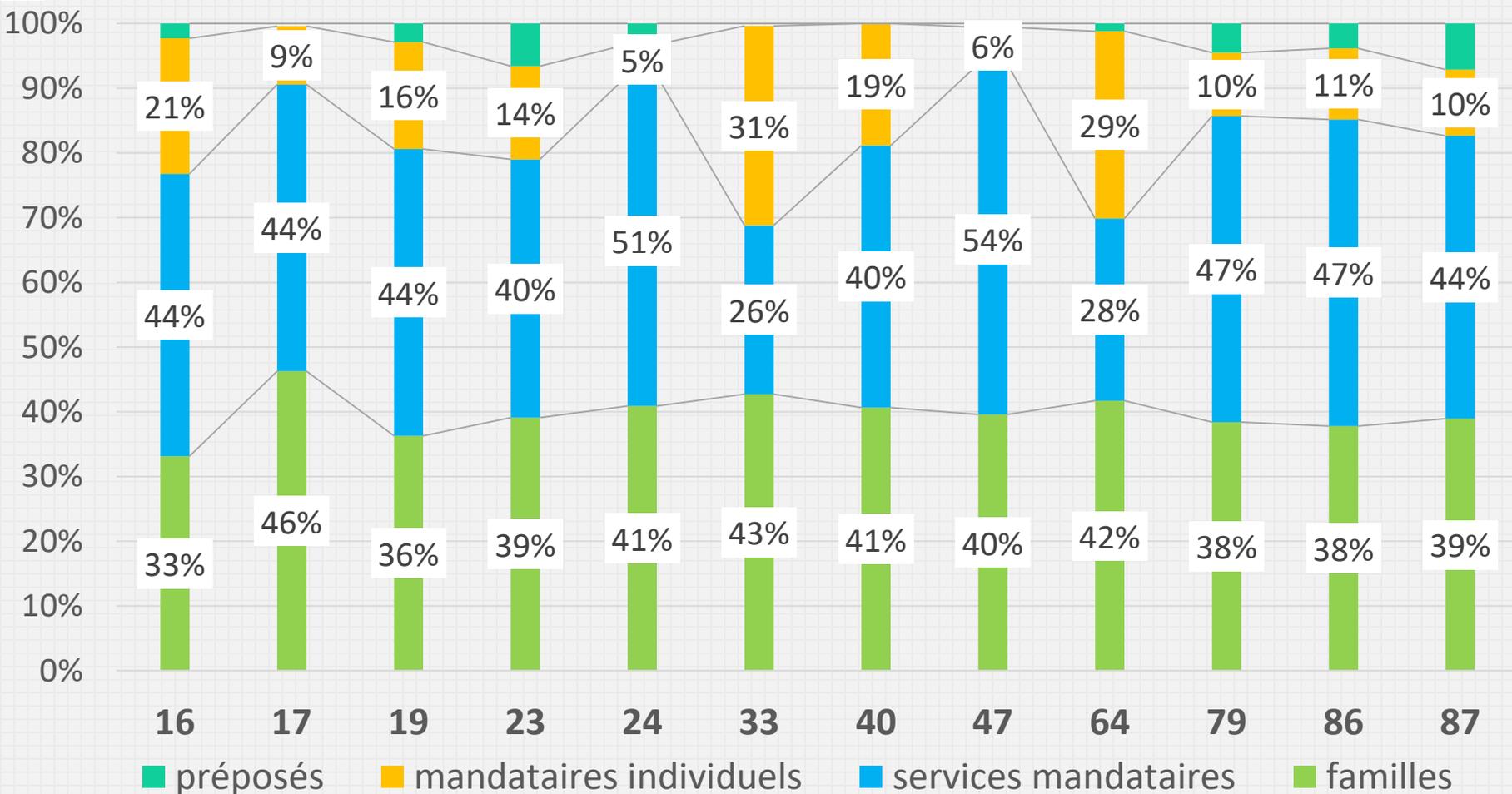
- en baisse par rapport à 2015 (43%)
- un peu inférieure à moyenne nationale (43%)

Mesures habilitation familiale :

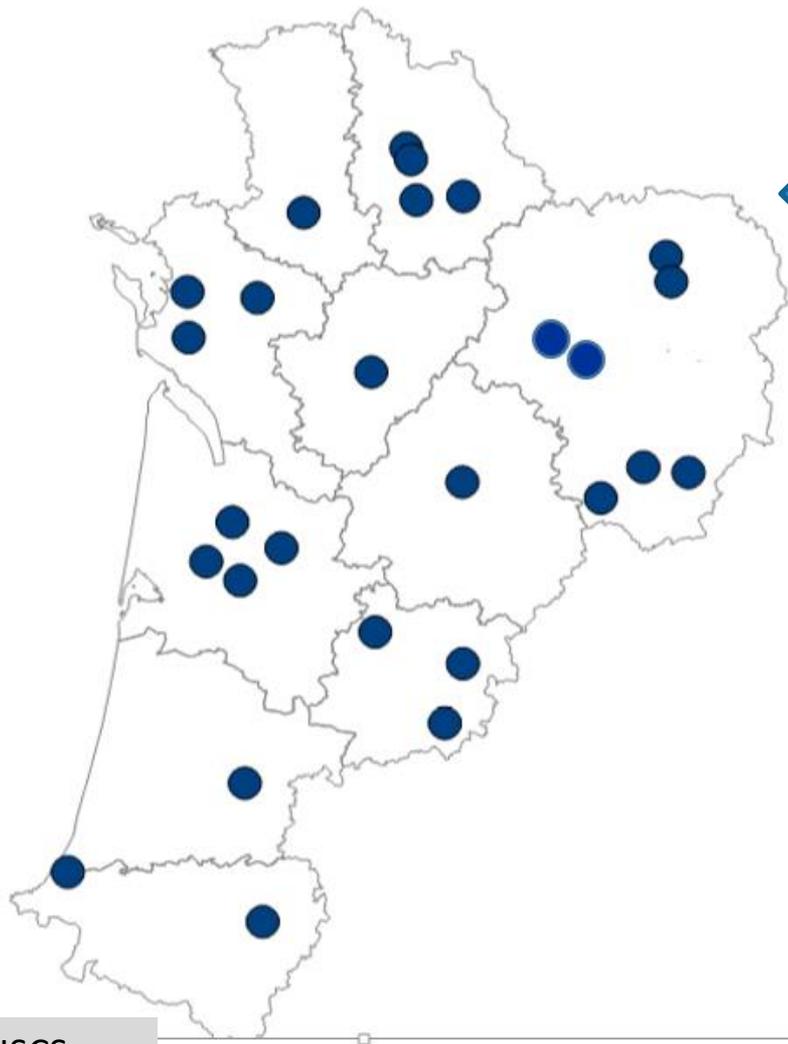
en progression rapide au niveau national =
2016 : 3.500,
2017 : 12.500,
2018 : 17.000

LES MESURES DE PROTECTION

ATTRIBUTION DES NOUVELLES MESURES



INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

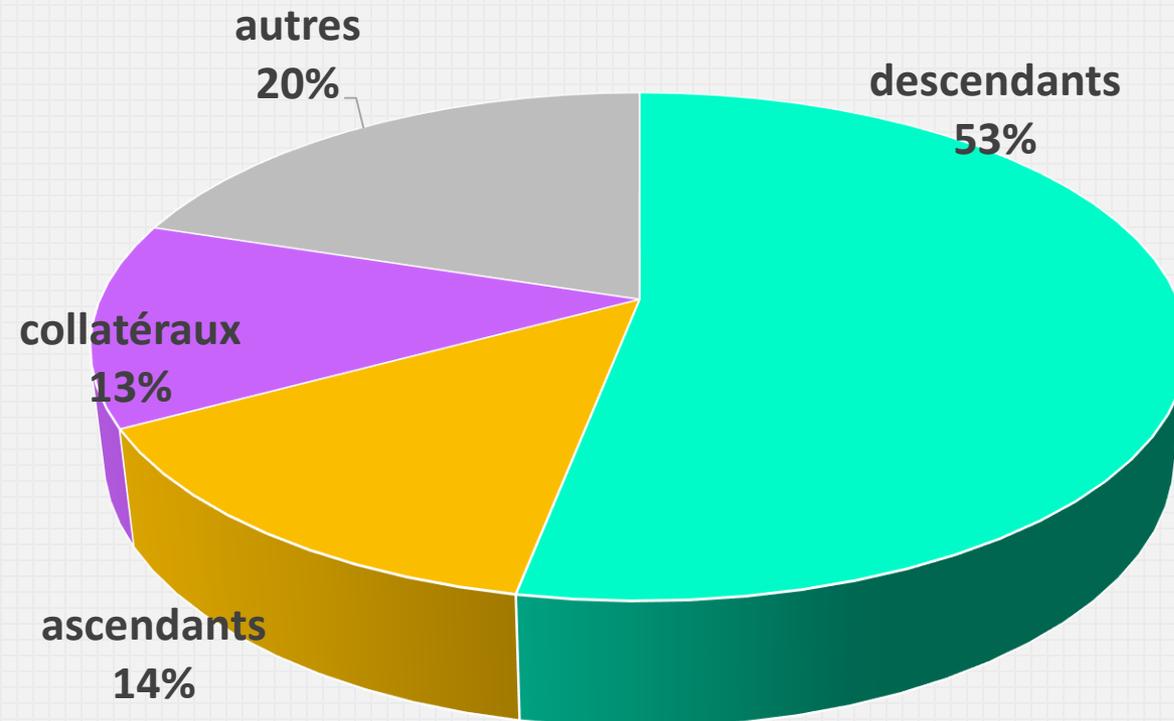


ISTF déployée dans les 12 départements de la région sous forme de 10 services portés par **27 services mandataires** (dans l'ex-Limousin, regroupement des services participant au sein d'une plateforme).

A venir pour la fin d'année 2019 un site national d'information et d'aide pour les tuteurs familiaux « **Protéger un proche** »

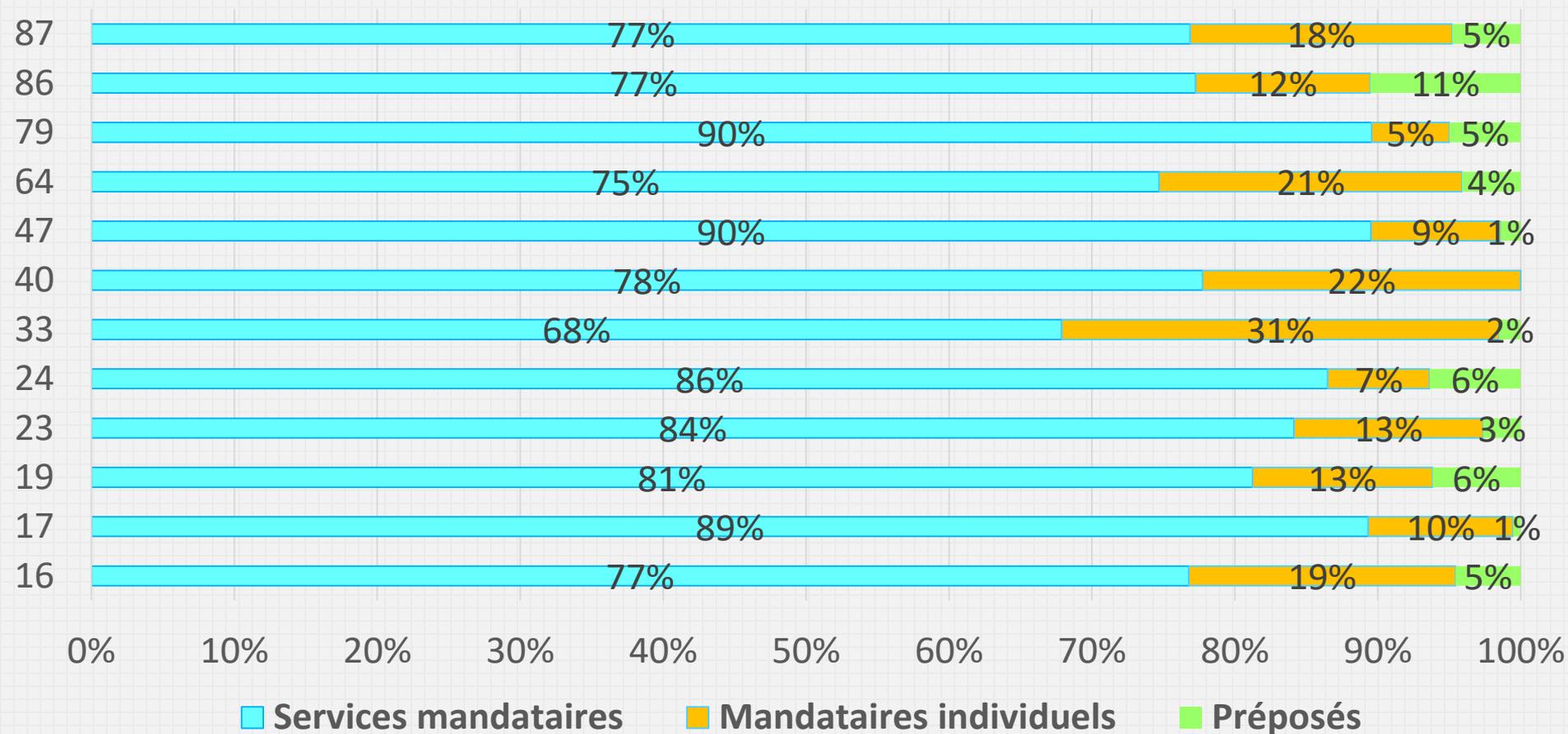
LES MESURES DE PROTECTION

Tutelles familiales : lien avec la personne protégée



- Quand la requête vient de la famille, la mesure lui est attribuée dans 70% des cas.
- Les mandataires professionnels sont plus souvent choisis suite à une saisie du procureur ou lorsque la demande vient du majeur.

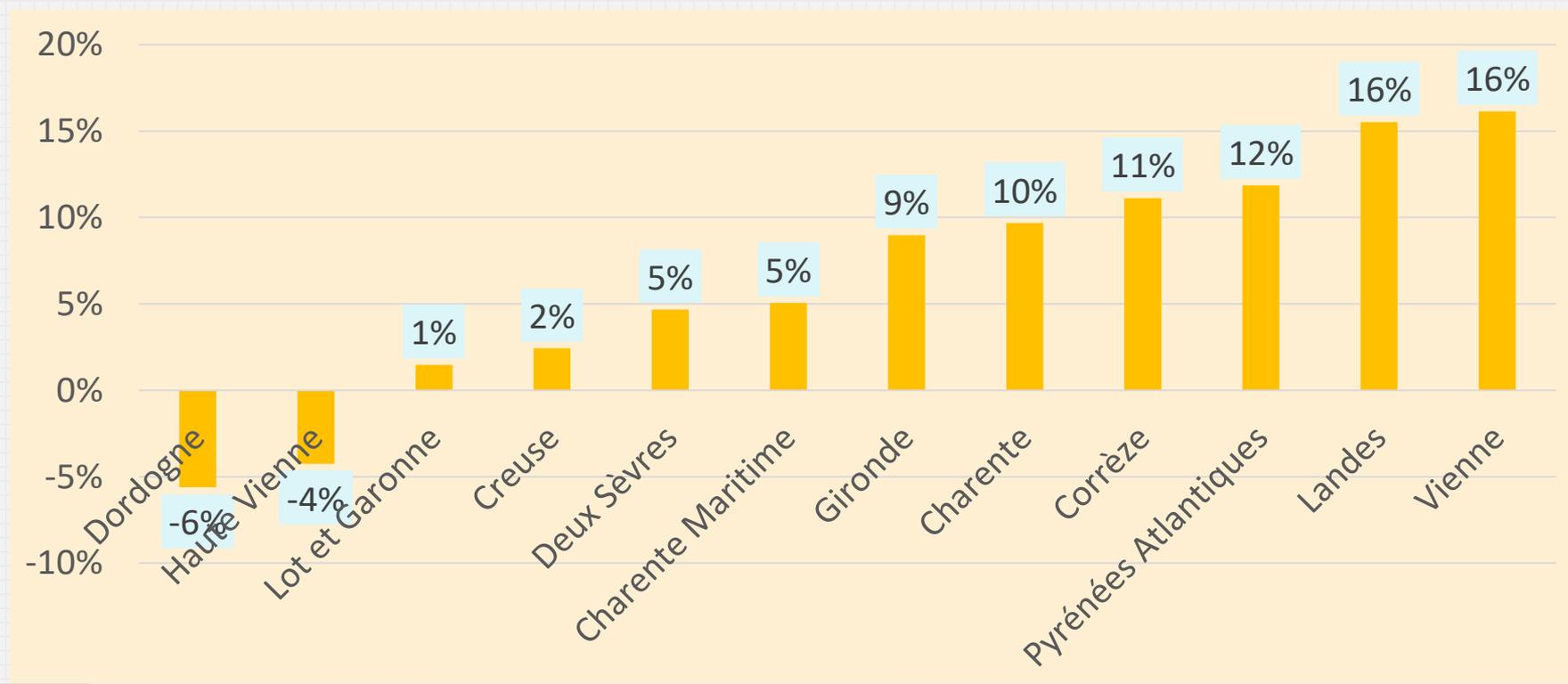
RÉPARTITION DES MESURES GÉRÉES PAR LES PROFESSIONNELLS



LES MESURES DE PROTECTION

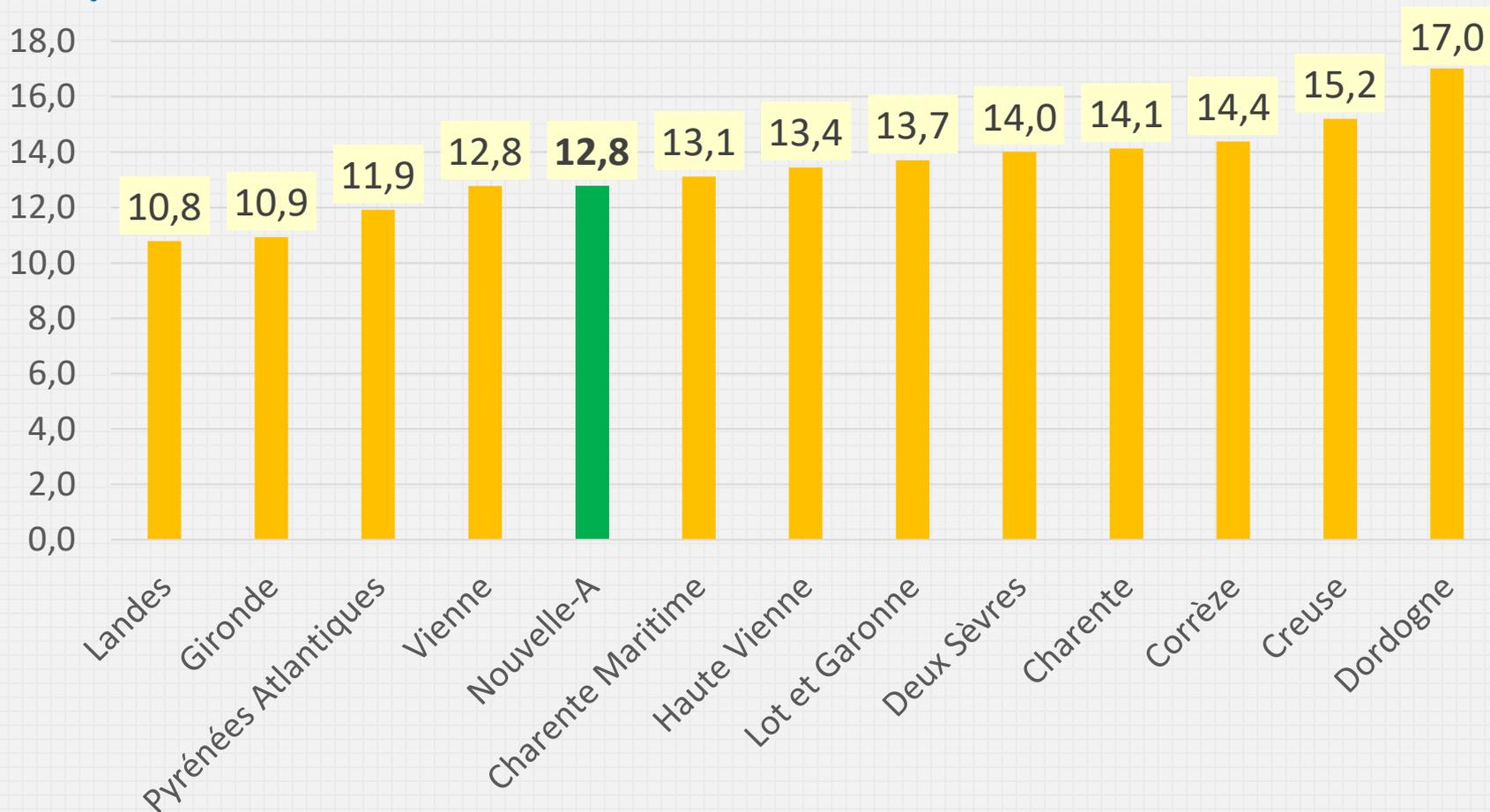
NOMBRE ET ÉVOLUTION

- 2017 : plus de **60.000 mesures suivies** par des professionnels (environ 100.000 personnes protégées en comptant les mesures familiales)
- Evolution en Nouvelle-Aquitaine entre 2015 et 2017 : +6%



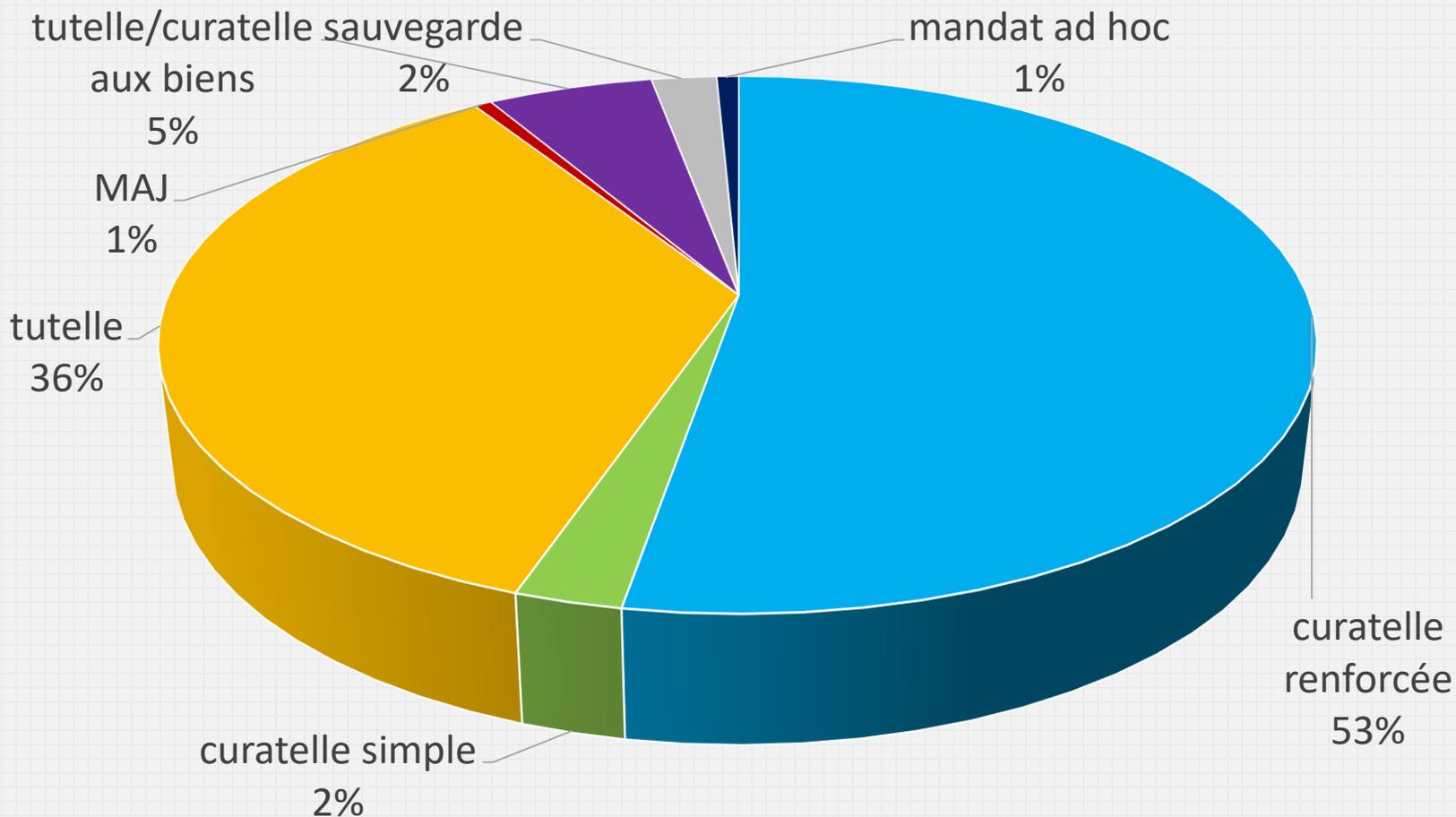
LES MESURES DE PROTECTION

Près de 13 personnes majeures sur 1000 ont une mesure de protection hors tutelles familiales (France < 11)



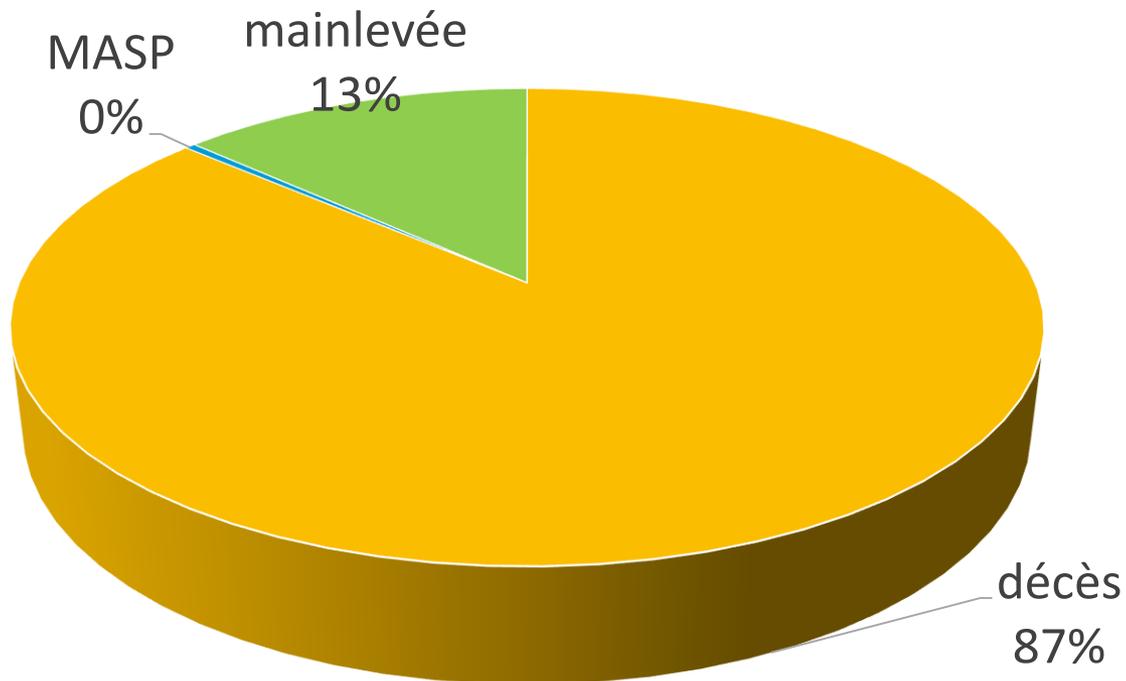
LES MESURES DE PROTECTION POUR ADULTES

NATURE DES MESURES



LES MESURES DE PROTECTION : LES FINS DE MESURES

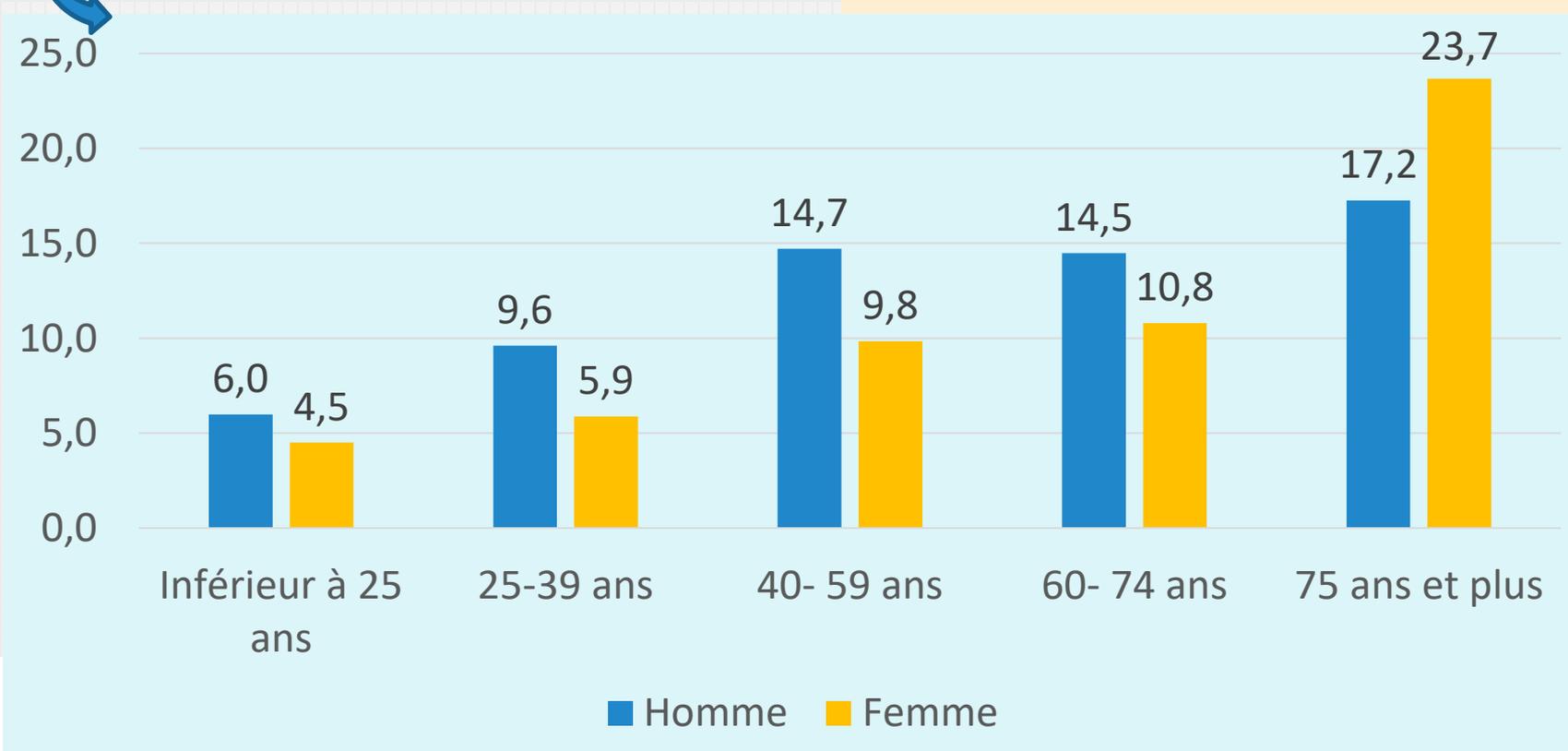
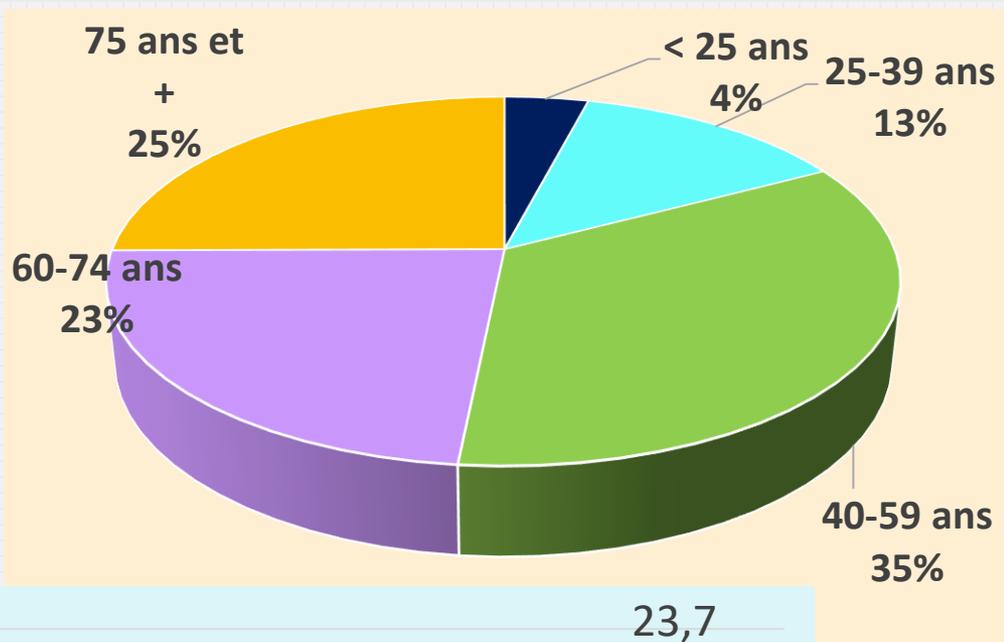
Motif des fins des mesures en 2016 en Nouvelle-Aquitaine



Le décès est de plus en plus fréquemment le motif de fin de mesure : **80% en 2014, 85% en 2015, 87% en 2016**

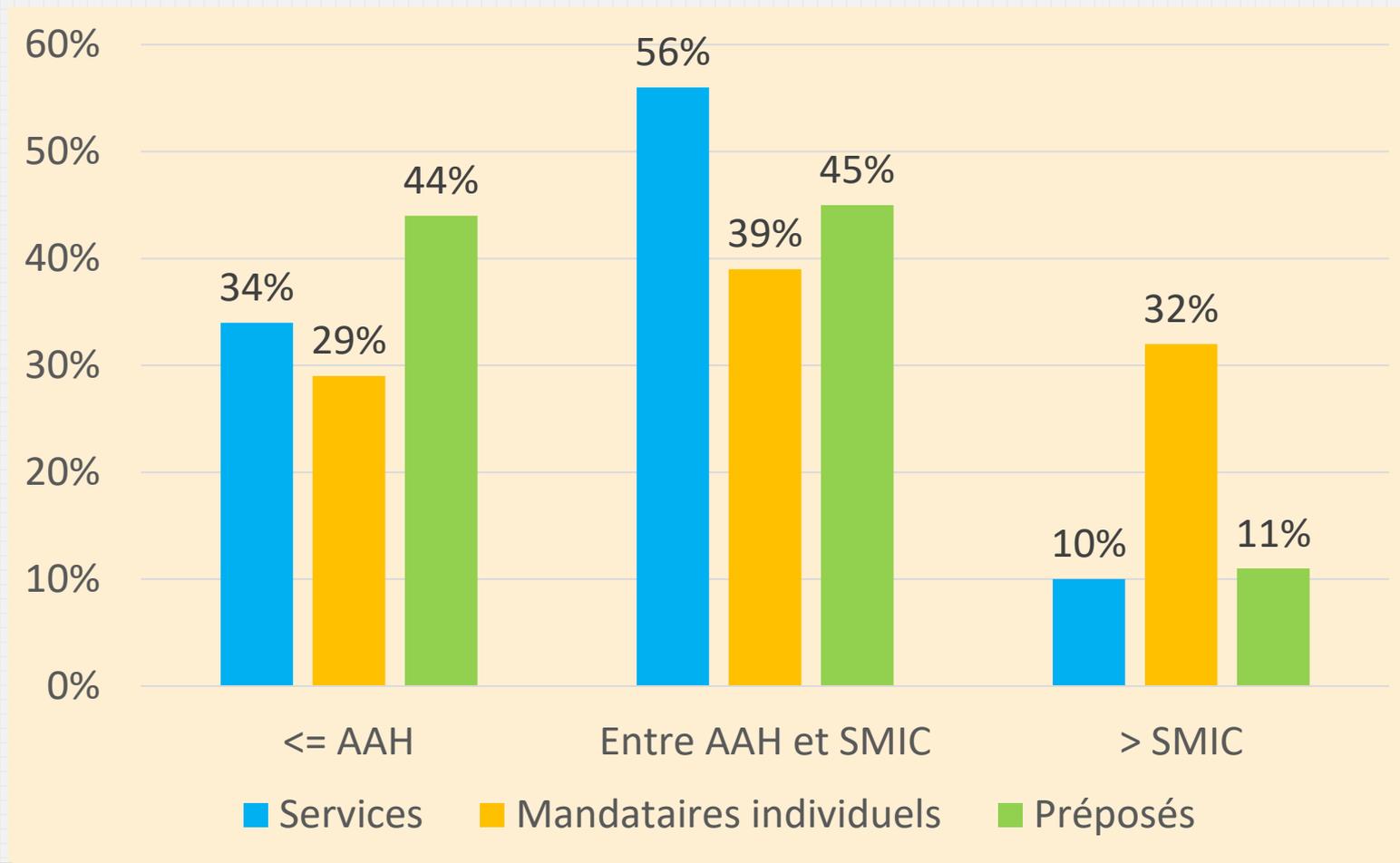
LES PERSONNES PROTÉGÉES : SEXE ET ÂGE

Taux de personnes protégées pour 1000 habitants selon le sexe l'âge

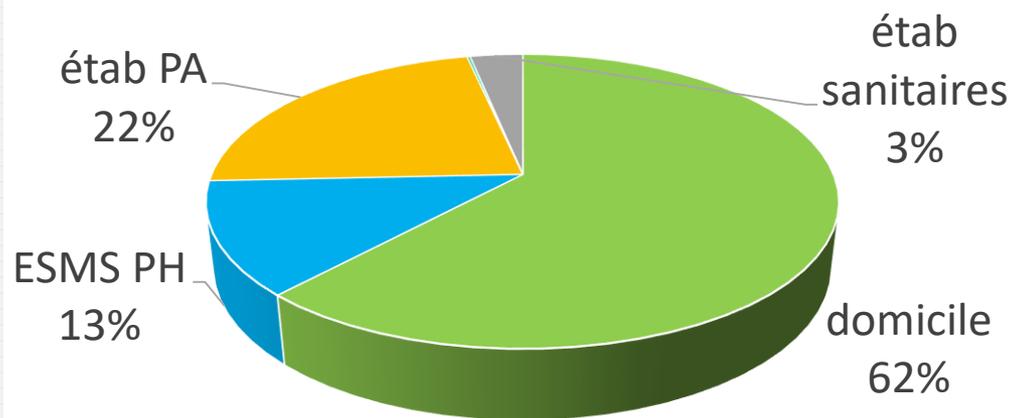


LES PERSONNES PROTÉGÉES : LES RESSOURCES

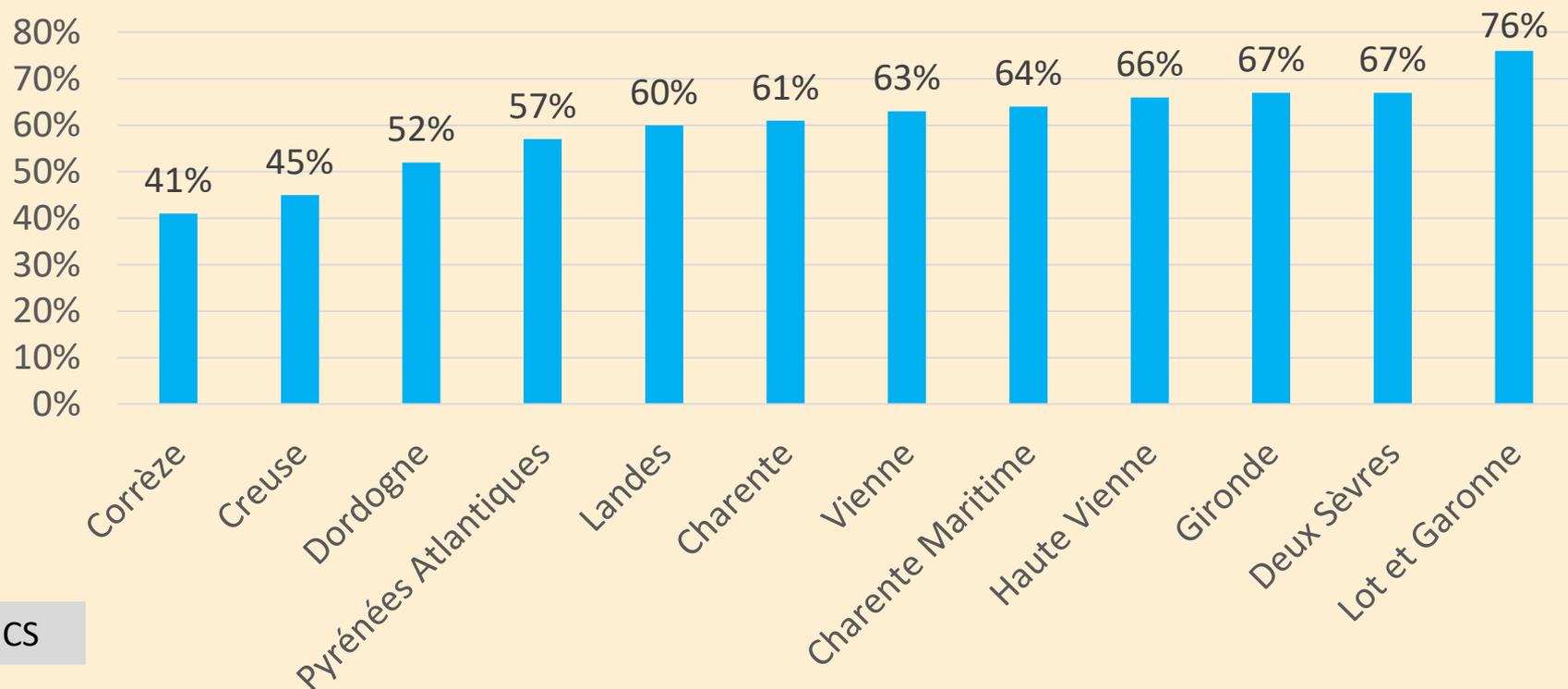
85% des personnes protégées ont des ressources inférieures au SMIC



LES PERSONNES PROTÉGÉES : CADRE DE VIE



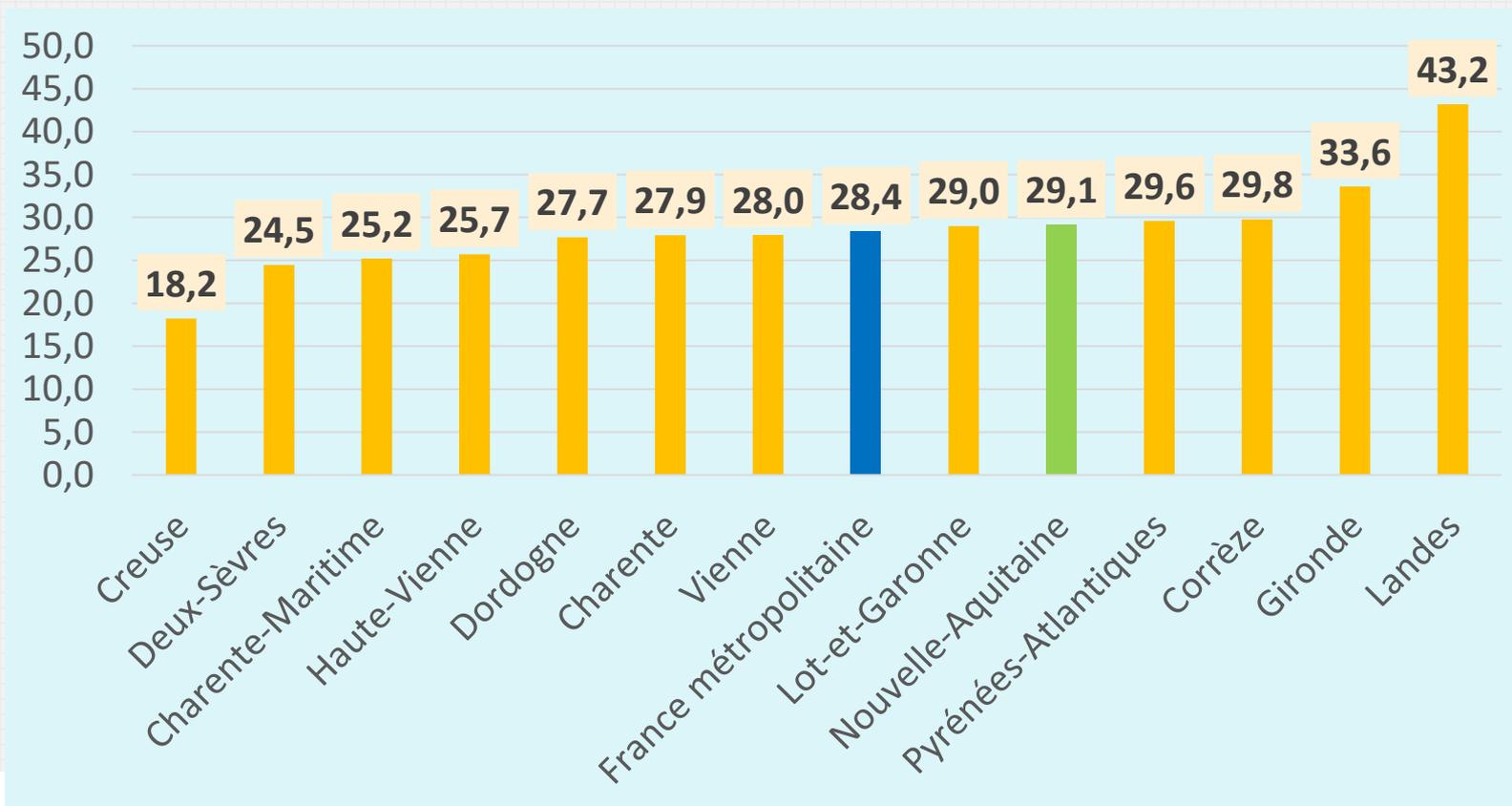
Taux de personnes protégées vivant à domicile



MJAGBF : MESURE JUDICIAIRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Nombre de MJAGBF stable sur 3 dernières années : **1900** pour toute la région

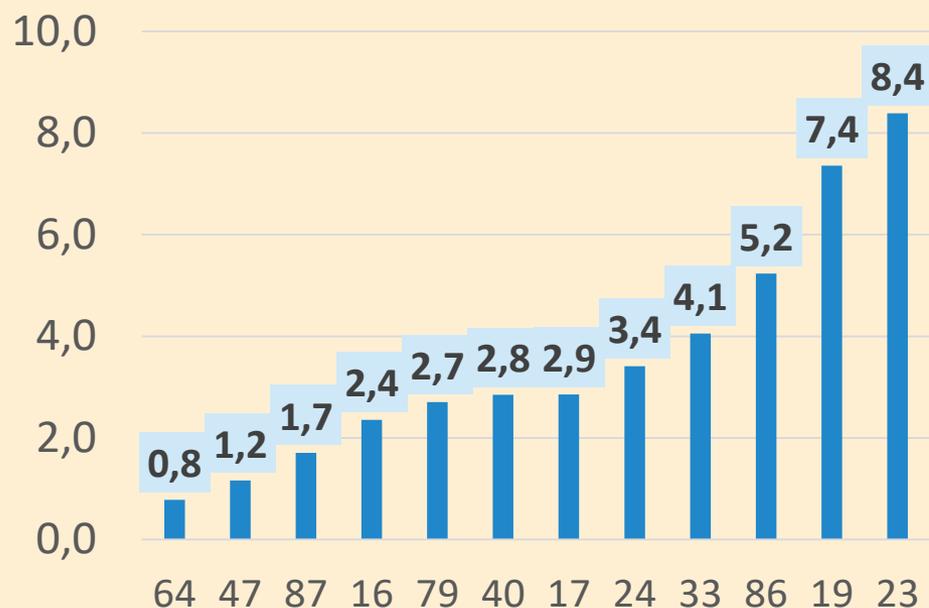
Nombre moyen de MJAGBF par délégué aux prestations familiales



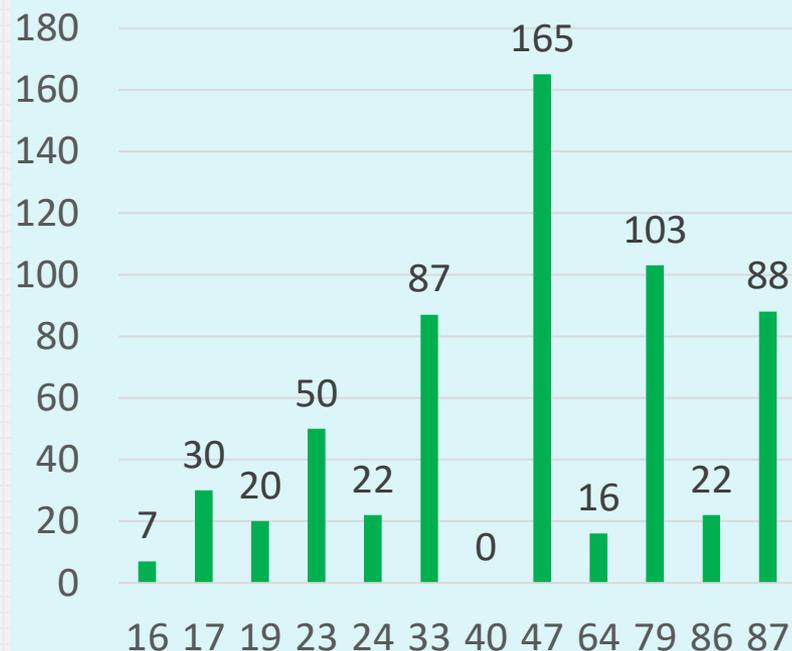
MESURES ADMINISTRATIVES

Autour de **1500 MASP** actives en 2017,
40% de type 2.

En moyenne, **3,2 personnes** pour 10.000
habitants concernées en Nouvelle-Aquitaine



Environ **600 MAESF** en 2017.
Mesures peu mises en œuvre.



LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Adéquation offre professionnels et besoins de protection majeurs et familles

Accompagnement global personnes protégées : prévention, accès au logement, soins

Partenariats

Place des familles et soutien aux tuteurs familiaux

Formation, outils mis à disposition des professionnels

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Adéquation offre professionnels et besoins de protection majeurs et familles

- Constat d'un manque d'efficacité au regard du nombre de mesures par MJPM en augmentation et du temps passé dans les déplacements pour faire des visites, avoir des échanges fréquents et réguliers
- Le traitement des urgences ne permet pas d'approfondir les solutions qui pourraient être apportées.
- Des situations sont complexes comme celles liées au handicap psychique doivent impliquer un nombre limité de mesures par mandataire
- Des départs à la retraite de MJPM-i prévus non compensés par les appels à candidatures envisager
- Nécessité d'augmenter le nombre de MJPM afin d'assurer une prise en charge plus rapide et une plus grande disponibilité des professionnels aux attentes des majeurs protégés
- Interrogation autour des MAJ trop peu ordonnées et qui pourraient être suffisantes pour certaines situations.

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Accompagnement global personnes protégées : prévention, accès au logement, soins

- Ecart entre les moyens disponibles et la diversité des domaines d'intervention du MJPM, les exigences de qualité de l'accompagnement et les objectifs d'autonomisation de la personne
- Santé : difficultés d'accès aux soins/désertification médicale. Problématique particulière pour les personnes avec **handicap psy**, manque de suivi et de coordination entre soignants, des sorties d'hospitalisation trop rapides / pas préparées, de moins en moins de visites à domicile, trop peu d'offres en étab pour adultes FAM/MAS ou en EHPAD. Attention à renforcer sur la santé pour les personnes vivant à domicile avec une coordination des SAMSAH ou SSIAD mais offre difficilement accessible
- Logement : accès critique et très long, manque logements sociaux, réticence des bailleurs vis-à-vis personnes protégées surtout si profil « psy », des personnes à la rue sans pb financiers majeurs... Nécessité de mettre en place un guichet unique pour toutes les aides au logement
- Dématérialisation systématique des demandes administratives sur Internet : frein à l'autonomie des personnes
- Parfois des refus de la mesure par la personne, MJPM démunis. Parfois des mainlevées alors que les troubles persistent

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Partenariats

- Partenariats essentiels : nécessité d'accroître la communication avec les autres interlocuteurs (soignants, bailleur, administration, famille...) afin de faciliter le traitement des problématiques médico-sociales touchant la personne protégée
- Mais des difficultés : partenaires ne connaissent pas toujours le rôle du MJPM et le périmètre des mesures ce qui limite l'accès aux droits des personnes (non délivrance infos/documents), désengagement des travailleurs sociaux dès qu'un MJPM est nommé, image/attractivité du métier à revaloriser, besoins de communication et de pédagogie autour des missions du MJPM
- Besoins d'échanges réguliers, a minima annuels, entre DDCS, magistrats et MJPM
- Des initiatives à signaler : Mise en place à Poitiers d'un partenariat entre la Justice et les médecins-experts. Projet de partenariat avec d'autres acteurs du médico-social et les notaires. Plateforme « Resantez-vous » : équipe mobile en gériatrie (pas ciblée uniquement sur les personnes protégées)

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Place des familles et soutien aux tuteurs familiaux

- Contexte législatif (loi 23/03/2019) : augmentation attendue de l'habilitation familiale et des co-mesures (familles + professionnels)
- Essentiel de poursuivre et renforcer l'offre ISTF (augmentation plages horaires permanences téléphoniques/physiques, multiplication des actions d'information/réunions sur divers sites, développement site internet). ISTF : levier pour que les familles acceptent de gérer les mesures. Rendre plus lisible cette offre (parfois ignorée des familles)
- Place de la famille à valoriser, permet de prévenir l'isolement/repli des personnes protégées. Mesure de protection confiée à un professionnel ne doit pas signifier : exclusion de la famille
- Mieux reconnaître les familles dans leur capacité d'expertise, notamment pour le handicap psychique (Ex : comment monter un dossier de demandes d'AAH)

LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Formation, outils mis à disposition des professionnels

- Formation initiale CNC : intérêt de mixer les publics entrant en formation, difficulté de financement pour les stagiaires non salariés (la Région pourrait-elle contribuer ?) nécessité harmoniser les pratiques entre centres de formation (critères recrutement, modalités évaluation), redéfinition des contenu de formation en partenariat avec les services mandataires
- Formation continue : actualisation des connaissances indispensable, souhait que des formations soient proposées par la DDCS une fois/an
- Rencontres/échanges de pratiques entre MJPM du territoire
- Renforcer la connaissance des publics et des pathologies, en particulier troubles psychiatriques

Outils :

- Création d'un outil informatique permettant aux magistrats de connaître, en temps réel, la disponibilité des professionnels et leurs lieux d'intervention (à venir **e-mjpm**)
- Création d'un guide des bonnes pratiques tutélares
- Création d'un site sur toutes les nouveautés réglementaires du champ tutélaire et sur les manifestations/colloques/formations